

Sommaire

Edito

Budgets et résumés des points importants des Conseils Municipaux 2025

Travaux réalisés

Travaux en cours et en projet

SCIC Bétaille centre de santé

Deux centenaires à Bétaille

RPI Bétaille Carennac Queyssac-les-Vignes & SIVU des 4 côteaux

Les associations

Edito



Mesdames. Messieurs.
Chers amis

L'année 2025 s'achève, une nouvelle année s'ouvre à nous tous avec ses bons et mauvais jours.

L'ensemble de l'équipe municipale vous souhaite de joyeuses fêtes de Noël très souvent en famille et tous nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Que l'année 2026 apporte à chacun d'entre vous, ainsi qu'à vos proches, une santé pleine et durable, des joies simples et profondes, et l'accomplissement de vos projets les plus chers. Puissent bonheur, réussite et sérénité vous accompagner tout au long de cette nouvelle année.

Cette fin d'année c'est aussi la fin d'un mandat électoral 2020-2026 où votre équipe municipale a géré votre commune avec le souci d'améliorer l'accès au service quotidien pour vous tous.

L'ouverture de la maison de santé, de l'espace e-culturel et de l'agence postale restera le projet phare de la mandature. Sa parfaite intégration au cœur du bourg, l'aménagement de la place à côté de nos

Directeur de la publication : Christian DELRIEU
Ne pas jeter sur la voie publique - Imprimé par nos soins

commerces alimentaires sont une réussite partagée par beaucoup d'entre vous.

Beaucoup de village souhaiterait avoir un centre bourg avec ses services au quotidien, regroupés autour d'une place agréable et vivante.

C'est l'aboutissement du Schéma d'Aménagement décidé par les élus municipaux d'aujourd'hui et des précédents mandats.

En parcourant ce bulletin municipal, vous trouverez le compte-rendu de la réunion publique du 30 Août 2025.

Vous avez été nombreux à répondre à notre invitation et à participer à cette rencontre.
C'était l'occasion pour vos élus municipaux de vous présenter le bilan des actions conduites, de la situation financière de nos budgets, des projets en cours et des plans et études engagés pour les 3 années à venir 2026-2027-2028.
Anticiper 2 ou 3 ans avant la réalisation d'un projet, avec une étude chiffrée, est nécessaire pour la recherche de financement Etat, Région, Département, Europe, Communauté de Communes.
Etudier et préparer un plan d'investissement pluriannuel reste notre méthode de travail.
Nous sommes aujourd'hui dans cette démarche, celle que nous conduisons depuis de nombreuses années.

Ce nouveau programme d'investissement et d'aménagement prévoit la réfection totale de la cour d'école et de ses abords, l'aménagement de l'Espace Rigal qui deviendra un nouvel espace de respiration avec parking et la possibilité de compléter l'offre commerciale avec l'implantation de nouveaux commerces. La dernière tranche de travaux améliorera la place devant la salle polyvalente.

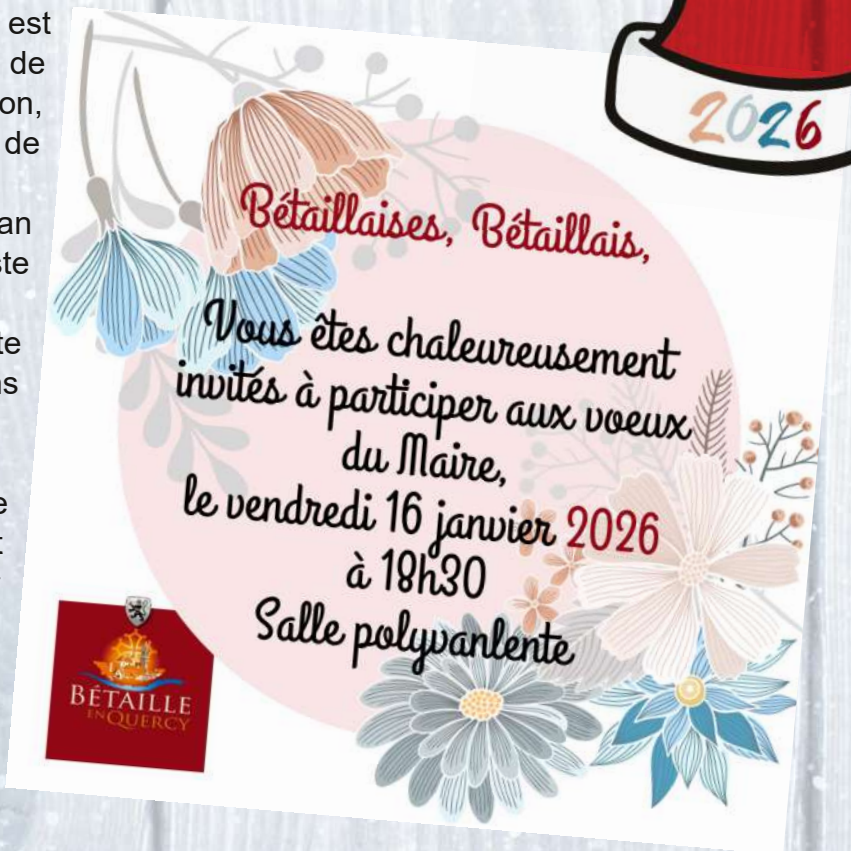
La lecture de ce bulletin devrait vous permettre de mieux comprendre nos décisions et notre gestion municipale.
Avant de conclure, je souhaite remercier toute l'équipe municipale, adjoints, conseillers municipaux pour leur dévouement et leur engagement.

Merci à nos services administratifs et techniques pour leurs compétences au service de tous.

Bonnes fêtes de fin d'année.

Christian DELRIEU

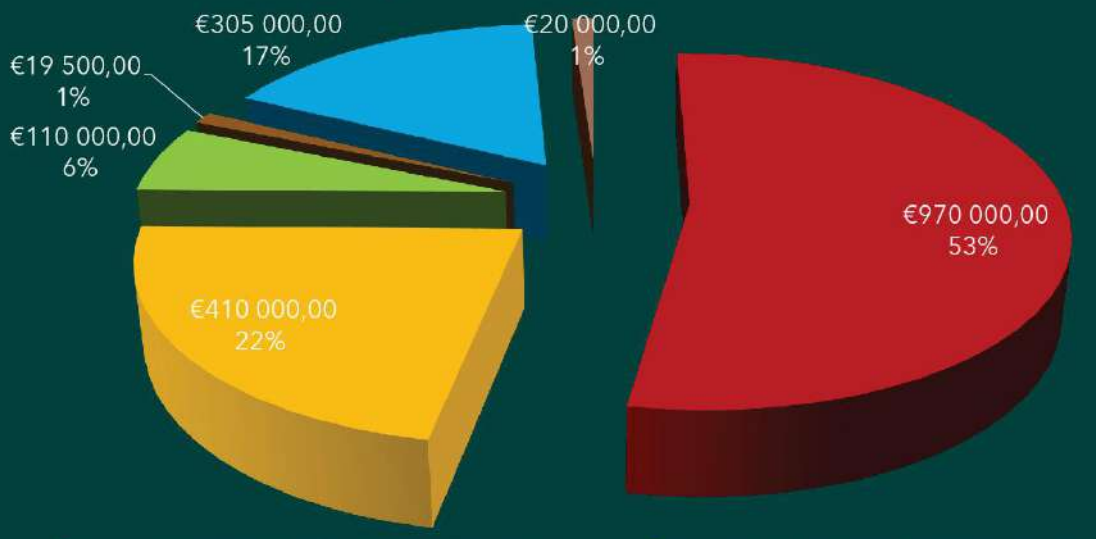




Budget MUNICIPAL

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

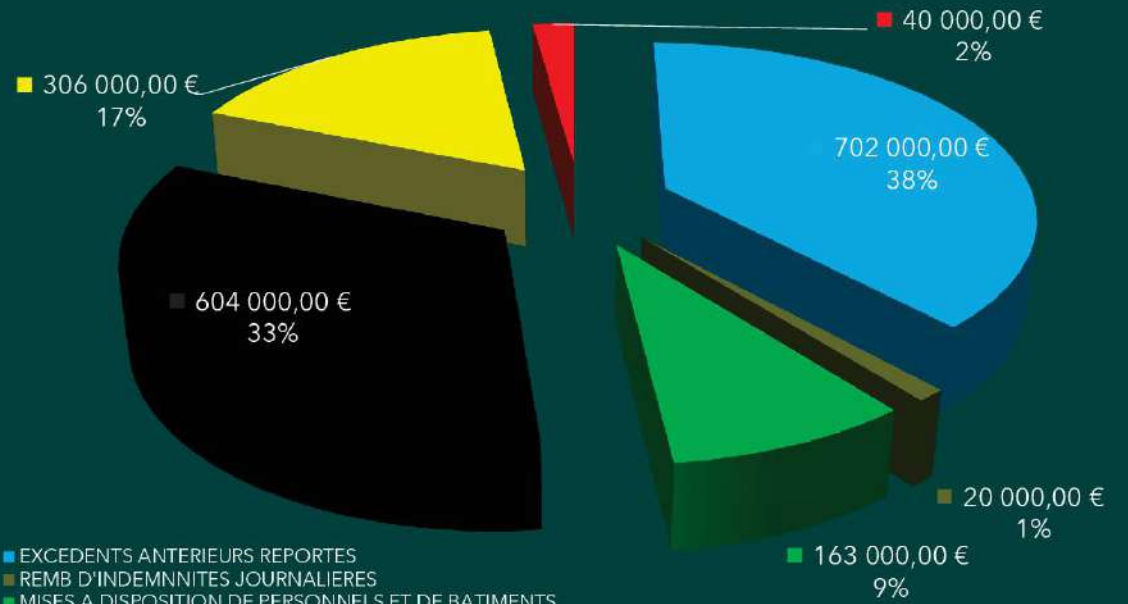
Dépenses 2025 : 1 835 000 €



5

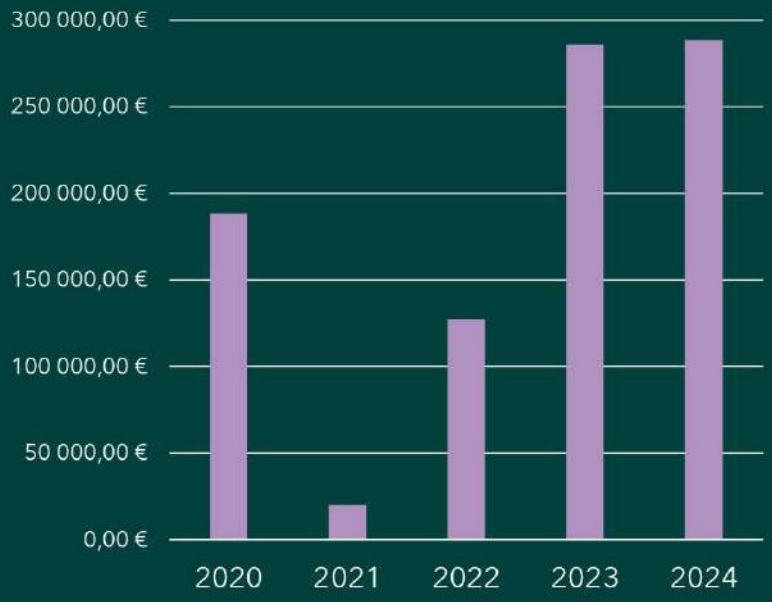
BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Recettes 2025 : 1 835 000 €



6

Résultats de clôture du fonctionnement des budgets principaux entre 2020 et 2024



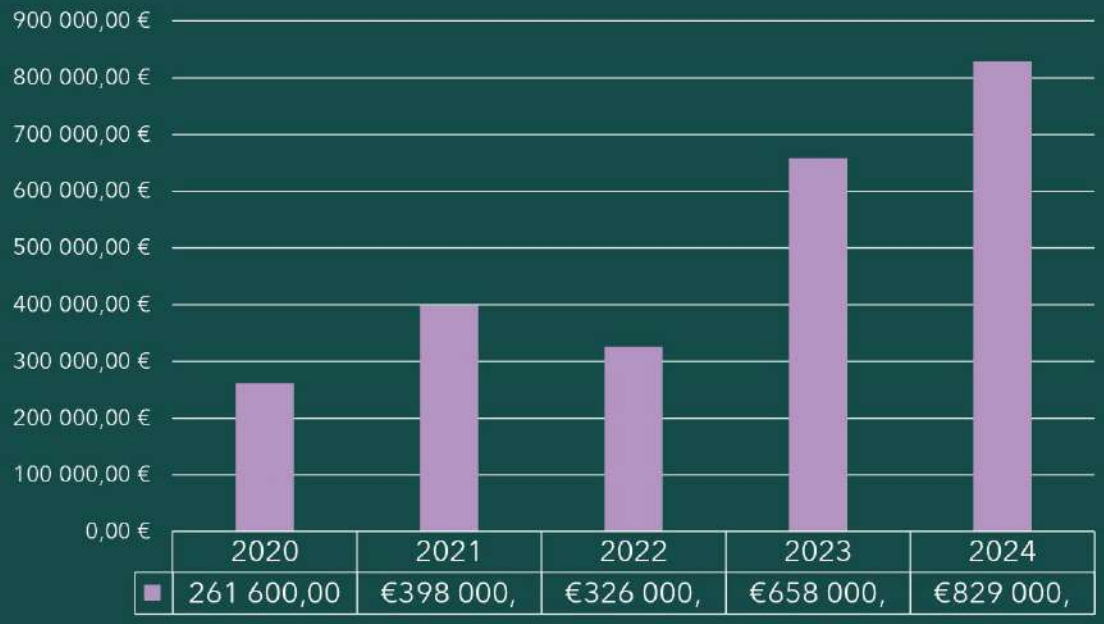
FISCALITE

3 Taxes	TAUX 2024	TAUX 2025
Foncière (Bâti)	44,89%	44,89%
Foncière (non Bâti)	193,30%	193,30%
Habitation (THRS)	10,36%	10,36%
TOTAL FISCALITE	**570 570€ (2024)**	**587 023 € (2025)**

Aucune augmentation en 2025

Montant total des investissements Budget Principal 2020 - 2024

2 472 600 €



TRAVAUX D'INVESTISSEMENTS PREVISIONNELS 2025	
Travaux Bâtiments Communaux	65 000.00 €
Petits matériels services techniques	5 000.00 €
Aménagement des espaces publics	115 000.00 €
Achat maison et hangar « Ange Rigal »	120 000.00 €
Espace collaboratif et partagé	390 000.00 €
Four de Plagne	40 000.00 €
Désimperméabilisation / renaturation du Bourg	920 000.00 €
TOTAL	1 655 000.00 €

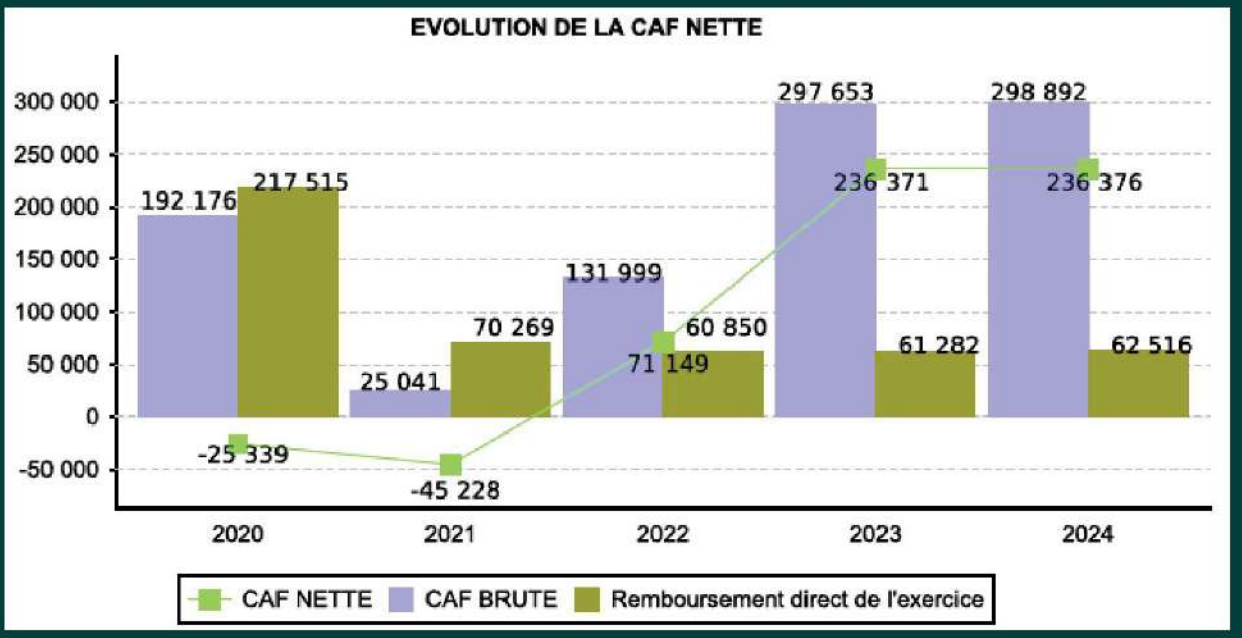
BUDGET ANNEXE EAU POTABLE 2025	
Résultats de fonctionnements 2024	101 215.00 €
Investissements prévisionnels	125 000.00 €
Pas d'augmentation de tarifs / Pas d'emprunt	

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2025	
Résultats de fonctionnements 2024	18 458.00 €
Investissements prévisionnels	79 500.00 €
Pas d'augmentation de tarifs / Pas d'emprunt	

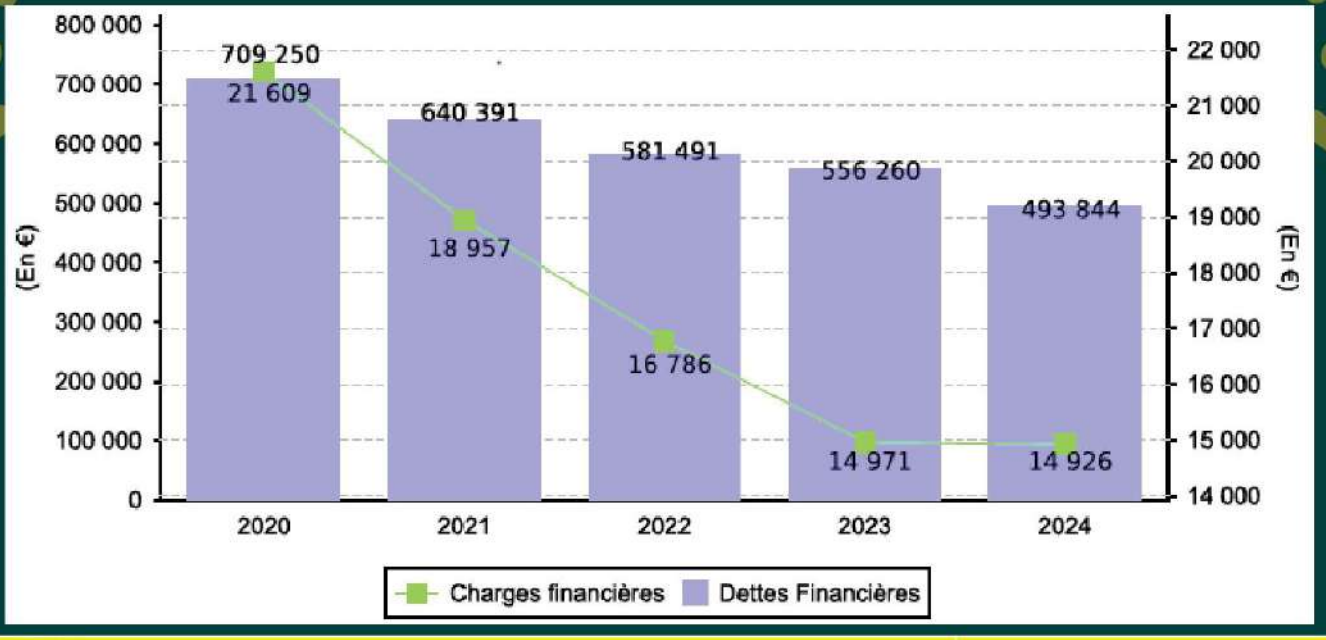
BUDGET ANNEXE PLUS COMMUNAL 2025	
Résultats de fonctionnements 2024	94 665.00 €
Investissements prévisionnels	80 000.00 €
Emprunt	20 000.00 €

BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTE / ESPACE CULTUREL 2025	
Résultats de fonctionnements 2024	14 879.00 €
Investissements prévisionnels	70 000.00 €
Participation SCIC BETAILLE-CENTRE DE SANTE	10 000.00 €
Pas de projet d'augmentation	

Evolution de la Capacité d'Auto Financement (CAF) nette entre 2020 et 2024



Encours de la dette



ENCOURS	
Encours total de la dette au 31 décembre 2024	493 844€
Encours des dettes bancaires /CAF au 31 décembre 2024	**4,31** années



CONSEIL MUNICIPAL

RÉSUMÉS POINTS IMPORTANTS

Résumé
Conseil Municipal du 27 janvier 2025

Projet de création d'une SCIC SAS "Bétaille Centre de Santé"

Vote : 11 POUR (unanimité)

- Intégration de la commune de Puybrun comme associée, avec un cabinet secondaire.
- Augmentation du capital à 25 000 € :
 - o Bétaille : 10 000 €
 - o Puybrun : 2 500 €
 - o Salariés/bénéficiaires : 12 500 €
- Cotisation SCOP validée.
- Projet de santé finalisé avec le futur médecin et en cours de présentation à l'ARS.

Espace collaboratif et partagé

Vote : 11 POUR (unanimité)

- Validation du procès-verbal de la CAO du 10/01/25.
- Choix des entreprises pour les lots 8 et 9, signature des marchés et lancement des travaux.
- Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre + mise à jour du plan de financement.
- Référé précontractuel – Lots 8 et 9
- Le Tribunal Administratif de Toulouse acte le désistement de la requête.
- Reprise de la procédure :
 - o Après analyse en CAO du 09/01/25, l'entreprise JJSS (Saint-Pantaléon-de-Larche) est retenue pour les lots 8 et 9.
- Autorisation donnée au Maire de signer l'ensemble des marchés.
- Montant total de l'opération : 482 447,86 € HT.
- Validation de l'avenant n°1 à la maîtrise d'œuvre du cabinet MAZET : 37 466,56 € HT (10 % du montant prévisionnel HT).

Achat de la parcelle AB 122 (EPFO Occitanie)

Vote : 11 POUR (unanimité)

- Actualisation de la fiche de prix au 1er janvier 2025 (taxe foncière + assurance 2024).
- Nouvelles charges : 41 021,28 €, dues à la durée du traitement notarial.
- Achat de l'immeuble au prix actualisé : 41 021,28 € TTC.

Travaux de renaturation du Bourg – Espaces publics et abords de l'école

Vote : 11 POUR (unanimité)

- Mise à jour de la demande de subvention DETR 2025.
- Projet global : renaturation, désimperméabilisation, liaisons douces, aménagements scolaires et espaces de convivialité.
- Maîtrise d'œuvre :

- Contrat de maîtrise d'oeuvre aménagement parking paysager en bord de RD (29/05/23) : 13 780 € HT
- Contrat de maîtrise d'oeuvre aménagement des abords de l'école (29/05/23) : 16 410 € HT
- Contrat de maîtrise d'oeuvre aménagement d'un parking aux abords de la MSP (29/05/23) : 8 590 € HT
- Nouveau contrat de maîtrise d'oeuvre pour le secteur de l'aménagement du Couderc validé : 7 300 € HT.
 - o Total maîtrise d'œuvre : 48 120 € HT.
- Nouveau découpage des travaux : coût total de l'opération : 916 335,64 € HT (1 077 602,77 € TTC).
- 2 tranches prévues :
 - o Tranche ferme DETR 2025 : 149 498,75 €
 - o Tranche 2 (si report en 2026) : 108 800,50 €

Résumé
Conseil Municipal du 03 mars 2025

Travaux de viabilisation de 5 lots à Lacapelle

- Aménagement du lotissement « Les Terrasses de Lacapelle ».
- 4 lots disponibles, avec voirie et aire de retournement.
- Travaux : électricité, eau et terrassement réalisés par une entreprise de travaux publics.
- Surfaces approximatives des lots : 1200 m², 1050 m², 900 m², 800 m².

Adhésion au SMECMVD – AEP et Assainissement

Vote : 12 POUR (unanimité)

Objectif : préparer le transfert des compétences AEP (eau potable) et ASST (assainissement) au 1er janvier 2026.

AEP – Eau potable

- Service actuellement exploité par SAUR (affermage du 2 janvier 2020).



CONSEIL MUNICIPAL

RÉSUMÉS POINTS IMPORTANTS

• Contrat prolongé par avenant jusqu'au 31 décembre 2025.
• Le Conseil municipal souhaite le transfert de la compétence AEP au SMECMVD à partir du 01/01/2026.
• Avantages identifiés :
 o mutualisation des compétences et moyens,
 o optimisation des coûts,
 o meilleure capacité d'investissement et de planification,
 o accès facilité aux subventions,
 o conformité renforcée aux normes,
 o gestion plus durable de la ressource.

ASST – Assainissement
• Service actuellement géré en régie municipale.
• La station de lagunage est en limite de capacité du fait de l'augmentation des constructions et abonnés.
• Le Conseil préconise un transfert au SMECMVD pour :
 o mutualiser les moyens,
 o garantir des financements adaptés,
 o moderniser les infrastructures,
 o répondre aux enjeux environnementaux,
 o améliorer la qualité et la pérennité du service.

Décision :
• Adhésion au SMECMVD au 1er janvier 2026 pour les deux services (eau potable et assainissement), en vue du transfert des compétences.

Résumé
Conseil Municipal du 17 mars 2025

Débat d'orientation budgétaire (DOB)

Vote : 10 POUR (unanimité)
Le Maire présente les orientations budgétaires pour 2025, dans la continuité des projets engagés en 2024 :
• Espace collaboratif et partagé en centre-bourg
• Travaux de renaturation du bourg et abords de l'école
• Viabilisation de terrains
• Réhabilitation du four de Plagne
• Travaux sur le hangar municipal (bardage, porte)
• Travaux électriques – services techniques
• Mise aux normes du réseau informatique et renouvellement de mobilier
• Réhabilitation de la lagune et étanchéification des regards d'assainissement
• SCIC – Centre de santé et travaux du cabinet médical n°2
• Achats de terrains, acquisitions via l'EPFO, et prolongements de conventions

Investissements proposés pour 2025
• Achat de petits matériels divers
• Travaux de la maison de santé
• Aménagement de la fontaine du centre-bourg
• Travaux de signalétique et de sécurité
• Achats fonciers complémentaires

Tarifs et fiscalité 2025
CD propose de maintenir tous les tarifs et taxes au niveau 2024 :
• Eau potable : pas d'augmentation
• Assainissement : pas d'augmentation
• Fiscalité communale : pas de hausse des taxes

Suite de la procédure
• Vote du Budget Primitif 2025 prévu le 31 mars 2025.

Résumé
Conseil Municipal du 05 mai 2025

Achat de l'immeuble AB 144 en centre-bourg

Vote : 11 POUR (unanimité)
• Opportunité d'acquisition de l'immeuble cadastré AB 144, situé 8 ruelle des Hortes.
• Offre initiale du propriétaire : 65 000 €.
• Prix d'achat finalement négocié : 62 500 €.
• Cette acquisition permettra à la Commune de constituer un ensemble immobilier cohérent avec la maison voisine déjà communale, ouvrant des perspectives d'aménagement autour de la place du Lavoir restaurée.



CONSEIL MUNICIPAL

RÉSUMÉS POINTS IMPORTANTS

Tarifs des 4 lots "Route de la Clairière" – Lieu-dit Lacapelle

Vote : 11 POUR (unanimité)

- Viabilisation en cours ; plusieurs personnes intéressées.
- Tarif fixé : 25 €/m² HT.
- Prix TTC par lot (après application de la TVA sur marge) :
 - Lot 1 – 1250 m² : 37 238,75 € TTC
 - Lot 2 – 1016 m² : 30 267,66 € TTC
 - Lot 3 – 750 m² : 22 343,25 € TTC
 - Lot 4 – 822 m² : 24 488,20 € TTC

Mise en place d'un bail professionnel précaire

Vote : 11 POUR (unanimité)

- Bail pour un dépôt de pain artisanal incluant : vente et confection de pâtisseries, viennoiseries, sandwichs, chocolats, confiseries et produits secs.
- Conditions :
 - 3 mois de loyer gratuits pour faciliter le lancement.
 - Loyer mensuel ensuite fixé à 280 € HT.
- Ouverture envisagée : 1er juillet 2025.
- Étude en cours conduite par Cauvaldor Expansion.

Résumé
Conseil Municipal du 07 juillet 2025

Renouvellement des défibrillateurs cardiaques

Vote : 12 POUR (unanimité)

- Six devis analysés selon : installation, formation, maintenance, consommables et garanties.
- L'entreprise VITAE (Figeac) est retenue.
- Montant : 2 674,75 € pour 2 DAE (1 à la mairie et 1 à l'école).

Travaux de viabilisation des terrains communaux à Lacapelle

Vote : 12 POUR (unanimité)

- Trois entreprises consultées : DEVAUD TP, CAPRARO & Cie, BROUSSE.
- Deux devis reçus :
 - BROUSSE : 78 714 € HT
 - CAPRARO : 80 646,40 € HT
- Choix du moins-disant : Ets BROUSSE.
- Travaux répartis sur trois budgets :
 - budget principal (réseaux secs),
 - budget AEP (eau potable),
 - budget assainissement (ASST),

dans la limite des crédits votés au BP 2025.

Convention avec le Conseil Départemental – Travaux de sécurisation RD 803

Vote : 12 POUR (unanimité)

- Travaux de sécurité prévus à l'entrée du bourg (sortie Vayrac) : enrobé + bordures de trottoirs.
- Répartition des charges :
 - Trottoir : à la charge de la Commune,
 - Chaussée : prise en charge partielle par le Département.
- Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage / remboursement validée.
- Participation du Département : 11 204,49 € TTC sur un total de 18 914,69 € TTC.
- La Commune déposera un dossier de subvention au titre des amendes de police pour financer la part restante.

Résumé
Conseil Municipal du 06 octobre 2025

Travaux de désamiantage – Maison RIGAL

Vote : 11 POUR (unanimité)

- Trois entreprises sollicitées :
 - C2IS Dépollution (Malemort) : 9 020 €
 - TPU Echo Ultres (Baraqueville) : 38 640 €
 - Subtance (Brive) : pas de réponse
- L'entreprise C2IS Dépollution est retenue pour ses compétences et son offre, la moins coûteuse.

Participation communale à la destruction des nids de frelons asiatiques

- Les frelons asiatiques représentent un risque écologique (abeilles) et un danger pour la population.
- Le dispositif Cauvaldor prévoit : 50 % du coût financé, plafonné à 100 € par nid, si la Commune participe.



CONSEIL MUNICIPAL

RÉSUMÉS POINTS IMPORTANTS

• Proposition de la Commune : prendre en charge les 50 % restants.
• Budget estimatif annuel : environ 1 000 €.
• Une consultation de professionnels sera lancée pour établir une convention (tarif unique, dégressivité selon nombre d'interventions, modalités, etc.).
• Une délibération sera prise après réception des offres.
• Mise en œuvre possible à partir du 1er janvier 2026.

Travaux de sécurisation de l'école et de ses abords – Demande DETR 2026

Vote : 11 POUR (unanimité)

• Le dossier avait initialement été présenté sous l'angle de la renaturation et rejeté deux années consécutives.
• Une visite de la sous-préfète a eu lieu le 26/09/2025.
• Le projet est désormais reformulé autour de la mise aux normes, de la sécurisation de la cour, des abords et du cheminement des élèves, afin de mieux répondre aux critères DETR.
• Coût prévisionnel total du marché : ≈ 942 000 €, en deux tranches.





Maison de santé
Espace E-culturel
Agence Postale Communale

Fonctionnement quotidien par les bénévoles
Soutien de Cauvaldor, du Centre social de Biars et du Département

Montant total des travaux : 973 000 € H.T, financés à 73 %
Charge d'emprunt annuelle 33 000 €
Loyers annuels encaissés : 32 000 €







Espace e-culturel et vie associative



Ancienne bibliothèque



Agencement nouvel espace



Inauguration

18 associations actives sur la commune de Bétaille

Les élus présents à l'inauguration



Réfection du Centre-Bourg

Montant des travaux	531 732 €
Subventions	319 040 €
Part de Cauvaldor	84 052 €
Part de la Commune	128 640 €



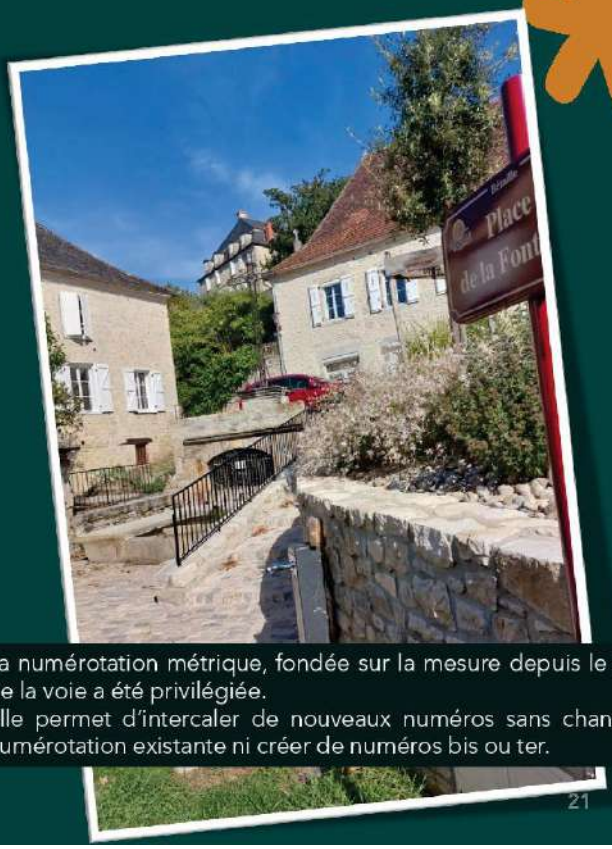
Adressage

Dénomination de l'ensemble des voies communales, publiques et privées et numérotation de tous les bâtis.



30 253,86 €





La numérotation métrique, fondée sur la mesure depuis le début de la voie a été privilégiée.
Elle permet d'intercaler de nouveaux numéros sans changer la numérotation existante ni créer de numéros bis ou ter.

Recensement de la population

Le recensement repose sur une collecte d'information annuelle, concernant successivement tous les territoires communaux au cours d'une période de cinq ans. Les communes de moins de 10 000 habitants réalisent une enquête de recensement portant sur toute leur population, à raison d'une commune sur cinq chaque année.





Betty FOUSSIGNIERE



Jean-Pierre KYSEL

709 logements recensés
dont 147 résidences secondaires

1021 habitants recensés

Population totale +/- 1 100 habitants

Plan Communal de Sauvegarde

Evènement (**menace ou danger en cours**) :
> Evaluation de la situation
> Si danger : activation PCS
> Alerte SIRENE + affichage, réseaux, radio…
> Relais de quartier pour sécurisation

LE REGISTRE
des personnes vulnérables



SIGNAL D'ALERTE



5 secondes 5 secondes

FIN D'ALERTE :
signal sonore continu de trente secondes

30 secondes

Un essai mensuel est effectué tous les 1er mercredis du mois à 12h



Le plan communal de sauvegarde est essentiel et obligatoire. Cet outil réalisé à l'échelle communale planifie les **actions** des acteurs communaux **en cas de catastrophes majeures atteignant la population**.

Six risques majeurs à Bétaille :
Inondation, Rupture de barrage, Feux de forêt, Aléas climatiques (chute de neige / verglas), grand froid, canicule, tempête), Risques sanitaires (pandémie grippale, nucléaire (iode), variole), Pollution (eau potable, cours d'eau, air).

Les relais de quartier, les employés municipaux et l'équipe municipale ont été invités à participer à un exercice de mise en situation le 08 mars 2024.

Aménagement du pont du Palsou

Aménagement du Pont du Palsou	Travaux du Département du Lot	705 000 €
Sécurisation du carrefour (en cours)		
Renouvellement de la conduite principale d'eau potable	[En régie : déplacement canalisation AEP]	54 853,20 €











Renouvellement de matériels

Montants dépenses totales entre 2020 et 2024 208 000 €



Soulte 24 000 €



Soulte 14 000 €



Soulte 35 000 €



Soulte 37 400€

Personnel Communal

❖ **Service Administratif**

1 secrétaire Générale de Mairie
(Virginie BETAILLON)

1 agente d'accueil (Mairie + Agence Postale Communale)
(Céline Nicolas)

❖ **Services Techniques**

4 agents polyvalents
(Régis DELPY, Joël TOURON, Romain ROSSIGNOL, Benjamin FOURCIN)

1 agent en Congé maladie de Longue Durée
(Jean-Jacques VERLHAC)

** **Service scolaire & périscolaire**

1 cuisinière
(Mathilde LEONARD, Bernadette étant partie en retraite)

1 directrice périscolaire
(Gladys BOUCKAERT)

4 animatrices périscolaires
(Elisa BILLIERE, Céline TILLOL, Graziella BRESSET, Eloïse CALMON-MEY)





Bernadette

Mathilde



Joël, Régis, Benjamin, Romain



Denis et Jean-Jacques

Denis BROUSSE parti en retraite au 30/06/2025

Travaux en régie

- Toilettes publiques au Couderc
- Mise en sécurité des installations électriques
- Enfouissement des réseaux électriques
- Viabilisation des terrains au Verger
- Renforcement eau potable à Lacombe et assainissement
- Mise aux normes et entretien des logements communaux
- Refection garde-corps - pont du Peyratel





Réfection garde-corps







Aménagement vélos



Sécurisation installations électriques

Travaux en régie





Aménagements publics Bourg







WC publics au Couderc



Achats fonciers

- Garage à l'arrière de la maison de santé — 29 200 €
- Maison et garage Mme Souleille — 62 500 €
- Maison Mme Michel, place de la Fontaine — 41 000 €
- Maison et garage Ange Jean Rigal — En cours — 120 000 €
- Terrain route du Moulin (EPF) — En cours — 40 000 €







Ventes de terrains et d'immeuble

- Le Verger — vente de 3 lots — (55 500 € HT)
- Lacombe — vente de 2 lots — (44 000 € HT)
- Lacombe (Le Bridon) — vente de 4 lots — (70 000 € HT)

TOTAL : 169 500 €

- Bâtiment ancienne bibliothèque — 85 000 €

Cadre de vie
Compostage



Composteurs Cuisine centrale Betaille



Composteurs place des Hortes

Cadre de vie
Vie scolaire

Transfert de compétences de Cauvaldor au SIVU au 1er/01/2026
- Accueil matin / midi / soir
- Accueil périscolaire

Investissements matériels
- Four, armoire froide, lave vaisselle, hotte, outils d'hygiène, …
- Tableau numérique, tabouret ergonomique, jeux, …

Personnel encadrant et APE
- Volonté, engagement

SIVU : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
Dans un souci de clarté pour l'application des décisions municipales en matière de fonctionnement scolaire et périscolaire, et pour une gestion financière partagée, équitable et durable, les 4 communes ont décidé en septembre 2008 de s'associer autour d'un syndicat à vocation unique, le SIVU d'animation des 4 coteaux.

Ecoles, RPI, Cuisine centrale et cantine

Fonctionnement
- Bâtit, immobilier > à chaque commune
- Mobilier, matériel, salaire personnels mis à disposition par les communes, emprunts, intérêts, amortissement, prestations de service > SIVU des 4 côteaux

Cantine
La loi EGalim impose 50 % de produits durables et de qualité et durable, dont 20 % de bio
- Durable et qualité : 58 %
- Dont produits bio : 28 %







2024/2025	Bétaille	Carennac	Queyssac	Végennes	TOTAL
Elèves (par commune) Elèves (par commune) Elèves (par école) Elèves (par niveau)	70 élèves 56 % 40 8+17+15 CE2 + CM1 + CM2	20 élèves 16 % 45 2+14+16+13 TPS + PS + MS + GS	17 élèves 13 % 41 12+21+8 CP + CE2 + CM1	14 élèves 11 %	126 élèves (5 élèves autres communes) 126 126
Montants alloués	128 800 €	44 850 €	35 650 €	20 700 €	230 000 €
Subvention versée APE					8 500 €
Repas 2024 (nb)					17 370

TRAVAUX EN COURS

Espace collaboratif et partagé









Opération financée à 60% par les aides de l'Etat, la Région, Le Département et Cauvaldor

Prévisionnel du marché de travaux 390 000 €

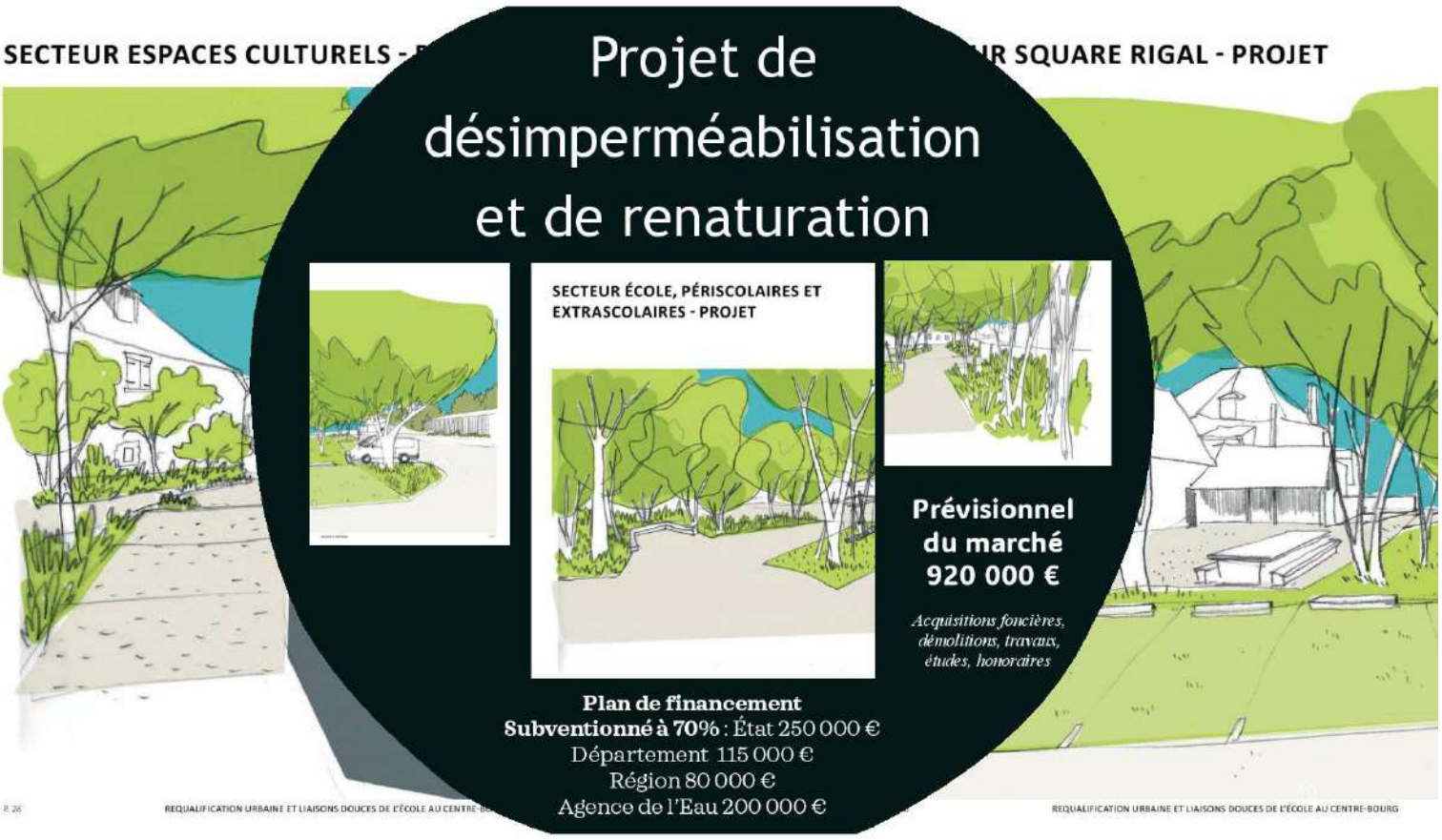
Espace collaboratif et partagé



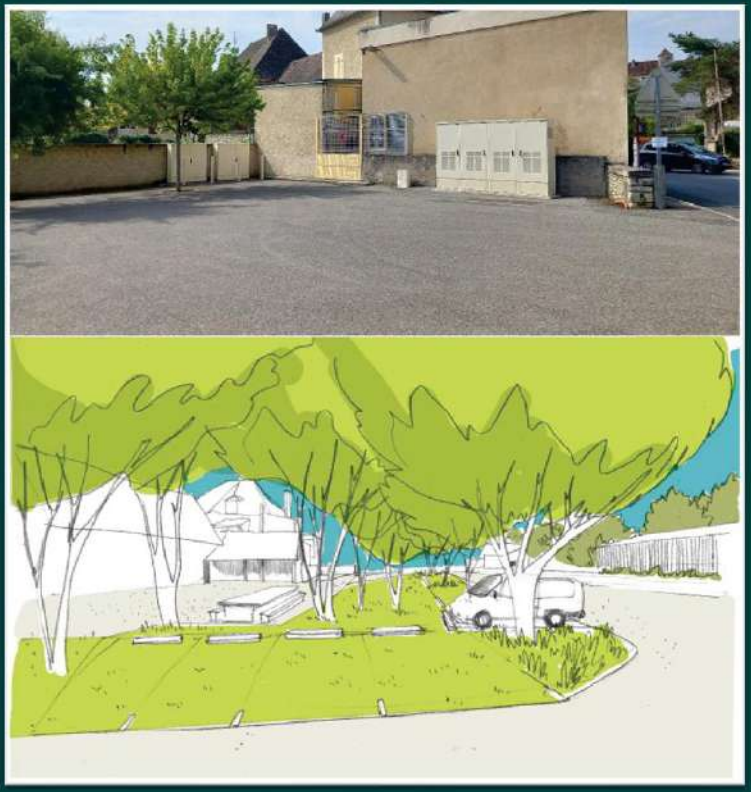







SECTEUR ESPACES CULTURELS -
R SQUARE RIGAL - PROJET
Projet de désimperméabilisation et de renaturation
SECTEUR ÉCOLE, PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES - PROJET
Prévisionnel du marché 920 000 €
Acquisitions foncières, démolitions, travaux, études, honoraires
Plan de financement
Subventionné à 70% : État 250 000 €
Département 115 000 €
Région 80 000 €
Agence de l'Eau 200 000 €
REQUALIFICATION URBAINE ET LIAISONS DOUCES DE L'ÉCOLE AU CENTRE-BOURG


Square Rigal
163
160
161
D803
156
159
453
D20





Ecole



Place de l'Ancien Couvent







Chemin pédestre : réalisation d'une passerelle

Restauration du petit patrimoine

**** Four à pain de Plagne**

Coût estimé des travaux :

+/- 37 000€ HT

Financement par le Département du Lot (50%)

et Cauvaldor (6 000€)

**** Achat scierie et terrains (en cours)**

Prévisionnel : 7 000€ / subvention Agence de l'eau

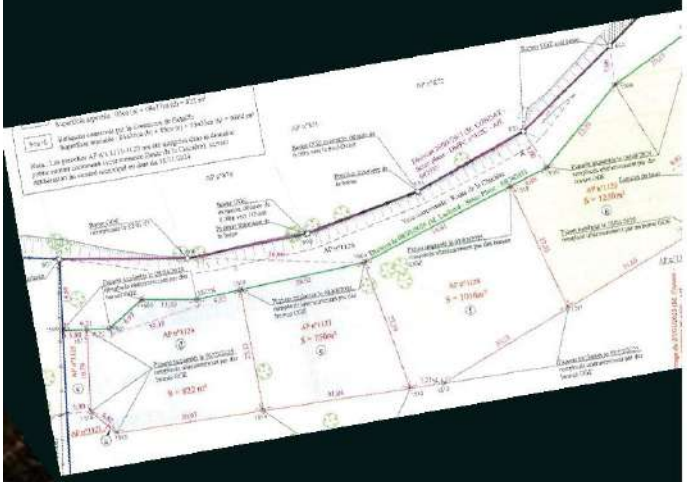
Ouverture de deux nouveaux chemins pédestres à Bétaille réalisée grâce à la **mobilisation des bénévoles** de l'association **Bétaille, Nature & Patrimoine** et au soutien des **employés communaux**.

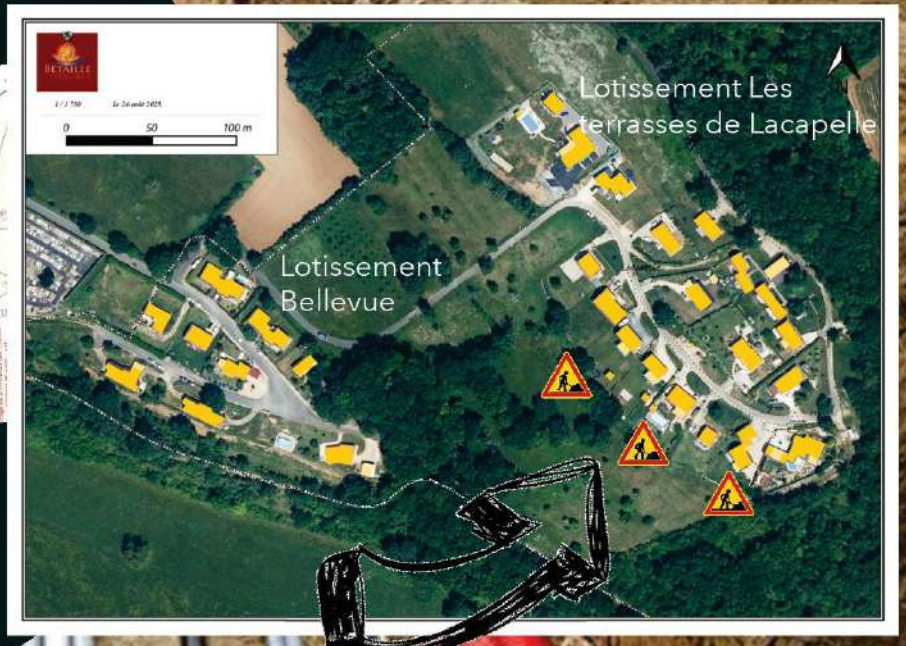
Le premier chemin vous emmène à la découverte du **haut de Bétaille**, le **second** sillonne la **plaine**, au cœur de la nature, pour une balade accessible à tous.
Grâce à la coopération entre les bénévoles et les services communaux, ces chemins sont désormais ouverts à tous.
Pour que ces sentiers restent agréables à parcourir, leur **maintien et leur préservation** seront l'affaire de chacun.

Four à pain

Viabilisation de terrains à Lacapelle

Déclaration préalable obtenue.
Devis en cours.
Travaux fin d'année.





L'info en plus !



Entretien des voies communales

2020 : Malmartel, Le Verdier
2021 : La Force, Le Causse, Lacombe
2022 : Le Verdier
2023 : Plagne, Laborie, le Bourg
2024 : Bourdarou, Labarthe
2025 : Laborie
2026 : Rue des Ecoles, Labarthe

Voirie, compétence communautaire

- Budget global de Cauvaldor 4,5 M € pour 77 communes
- 10 000 ml
- Réfection 2021, 2022, 2023, 2024, 2025
- Point à temps

Toutes nos routes goudronnées sont communautaires.



SMECMVD : Syndicat Mixte des Eaux du Causse de Martel et de la Vallée de la Dordogne (18 communes en 2025)

Eau

Transfert de compétence au 01/01/2026
Mise aux normes de la station de pompage
Sécurisation



Assainissement

Transfert de compétence au 01/01/2026
Mise aux normes de la station de lagunage par plantation de roseaux



SCIC BETAILLE CENTRE DE SANTE



INAUGURATION SOUS LE SOLEIL D'AUTOMNE UN NOUVEAU SERVICE MÉDICAL AU CŒUR DU TERRITOIRE

C'est sous un beau soleil d'automne que s'est tenue l'inauguration du nouveau centre médical, en présence de nombreux invités :
Monsieur le Maire de Bétaille, Madame la Maire de Puybrun, Monsieur le Sénateur, Monsieur le Président de Cauvaldor, Monsieur le Vice-Président de Caulvaldor, Monsieur le directeur de l'ARS, professionnels de santé (dont la MSP de l'Uxello), entreprises actionnaires du projet, ainsi que plusieurs maires des communes voisines, venus saluer l'aboutissement d'un dossier majeur pour le territoire.

Dans son discours, Monsieur le Maire est revenu sur « la création administrative jalonnée d'obstacles ». Initialement prévue pour six mois, la procédure aura finalement duré 18 mois, mobilisant avec persévérance l'ensemble des partenaires.
« Aujourd'hui, nous sommes heureux. Heureux d'avoir tenu, heureux de ce choix, et heureux d'offrir enfin à la population les services médicaux dont elle a besoin et qu'elle mérite », a-t-il déclaré, visiblement ému et fier de voir le projet aboutir.

Présent pour l'occasion, Monsieur le Sénateur a salué un projet exemplaire et profondément ancré dans l'enjeu majeur de la politique sociale et fédératrice de notre pays. Il a également rappelé que la France traverse une période de mutation profonde, où les initiatives locales capables de renforcer l'accès aux soins, de structurer les territoires et de fédérer habitants et acteurs économiques sont plus essentielles que jamais.

Entre engagement collectif, volonté politique et coopération locale, cette inauguration marque une étape importante pour la commune et l'ensemble du bassin de vie. **Le nouveau centre de santé est désormais en fonction grâce à l'ouverture du cabinet médical du docteur ALIBERT dans l'enceinte de la maison de Santé, symbole d'un territoire dynamique, solidaire et tourné vers l'avenir.**
La cérémonie s'est conclue par un apéritif convivial, qui s'est prolongé chaleureusement et a donné lieu à de riches conversations entre élus, professionnels de santé et entreprises, preuve de l'adhésion collective autour de ce nouveau service essentiel.

Le Dr Michel Alibert rejoint la SCIC Bétaille Centre de Santé

Depuis le 3 novembre 2025, la SCIC Bétaille Centre de Santé renforce son équipe avec l'arrivée du Dr Michel Alibert, médecin généraliste. Le praticien exerce au sein de la Maison de Santé de Bétaille et assure également des consultations dans l'antenne installée à Puybrun (Cabinet Infirmières, 100 Place Grande).

Une avancée majeure pour le territoire de Cauvaldor

L'arrivée du Dr Alibert marque une étape importante : **il s'agit du premier centre de santé du territoire à fonctionner sous statut coopératif et salarié.**
Grâce à ce modèle, les professionnels de santé peuvent exercer sous statut salarié, offrant une nouvelle manière de pratiquer la médecine en milieu rural, plus sécurisée et plus attractive.

Actuellement premier médecin salarié de la structure, le Dr Alibert ouvre la voie à la constitution d'une équipe pluridisciplinaire. À terme, le centre de santé pourra accueillir d'autres professionnels médicaux et paramédicaux pour répondre encore mieux aux besoins du territoire.

Un modèle coopératif au service de l'accès aux soins

Organisé sous forme de SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif), le Centre de Santé associe professionnels de santé, collectivités locales, entreprises et citoyens autour d'un objectif commun :

Garantir l'accès aux soins pour tous, partout sur le territoire.

Cette démarche innovante illustre la volonté du territoire de réinventer l'offre de santé locale, en plaçant la coopération, la proximité et l'intérêt général au cœur de l'action.

Consultations à Bétaille et à Puybrun
Le Dr Michel Alibert propose désormais :
- Des consultations sur rendez-vous,
- Des créneaux d'urgence, en coordination avec les autres acteurs du soin présents sur le territoire.

Horaires du Centre de Santé
Lundi : 8h–12h / 14h–19h
Mardi : 14h–18h (urgences 8h–12h)
Mercredi : 8h–12h / 14h–19h (antenne de Puybrun)
Jeudi : 14h–18h (urgences 8h–12h)
Vendredi : 8h–12h / 14h–19h
Samedi : 8h–12h (dont un samedi par mois à Puybrun)

Prise de rendez-vous
Directement auprès du Dr Michel Alibert
05 65 32 84 61
06 89 34 24 79
Via la plateforme Doctolib

En dehors des horaires d'ouverture
Pour la permanence des soins en médecine ambulatoire :
116 117



De gauche à droite
Quentin DELACOUR
Directeur ARS

Jean-Claude FOUCHE
Président CAULVALDOR

Raphaël DAUBET
Sénateur du Lot

Christian DELRIEU
Maire de Bétaille

Michel ALIBERT
Mèdecin salarié

Thierry CHARTROUX
Vice-Président CAULVALDOR

Pascale CIEPLAK
Maire de Puybrun





Elections municipales 2026

Les élections municipales se tiendront les dimanches 15 et 22 mars 2026.

Pour pouvoir voter, il est obligatoire d'être inscrit sur les listes électorales.
Or, selon l'INSEE, près de 2,9 millions d'électeurs ne sont pas inscrits et 7,7 millions sont mal inscrits (c'est-à-dire inscrits dans une autre commune que leur lieu de résidence actuelle).
Cette situation contribue en partie au taux d'abstention, notamment chez les jeunes actifs qui omettent de mettre à jour leur inscription après un déménagement.

S'inscrire sur les listes électorales

Pour participer aux élections municipales, il est nécessaire d'être inscrit sur les listes électorales de votre commune.

Date limite d'inscription : vendredi 6 février 2026
Vérifiez votre inscription en ligne : chaque citoyen peut vérifier s'il est bien inscrit et connaître son bureau de vote sur le site : www.service-public.fr

Inscrivez-vous en ligne : L'inscription est simple et rapide directement sur le site **www.service-public.fr**.

Vous pouvez également vous inscrire en mairie, muni(e) d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

OBLIGATIONS LEGALES DE DÉBROUSSAILLEMENT

PRÉFÈTE DU LOT
Liberté
Égalité
Fraternité

MIEUX SE PROTÉGER CONTRE LES INCENDIES DANS LE LOT

Les Obligations Légales de Débroussaillement (OLD)



Le débroussaillement qu'est-ce que c'est ?

Le débroussaillement est une pratique qui vise à réduire les végétaux de toute nature autour des bâtiments pour mieux se protéger du risque incendie. Il ne s'agit ni d'une coupe rase ni d'un défrichement.

Pourquoi débroussailler ?

Le débroussaillement est une pratique essentielle pour protéger les personnes, les biens, et la nature car il permet :

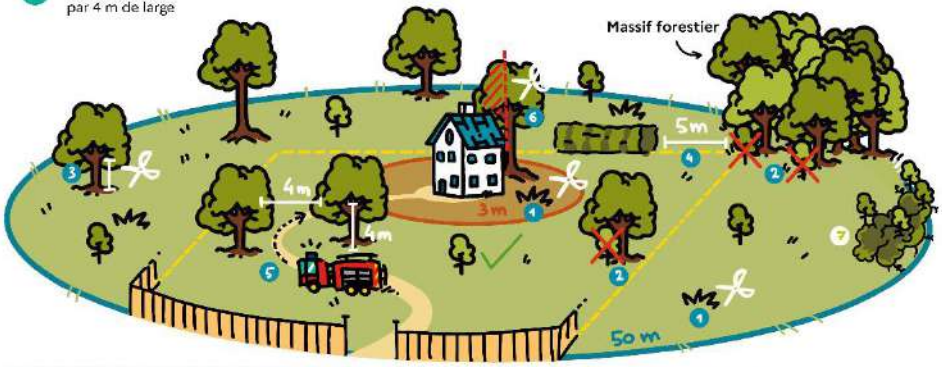
- De ralentir la propagation du feu et d'en réduire l'intensité

- De limiter le risque que les flammes atteignent les parties inflammables des constructions

- De faciliter et sécuriser le travail des sapeurs pompiers

Dans un rayon de 50 m autour de la construction :

1. **Couper** ou **broyer** la végétation herbacée et ligneuse basse régulièrement
2. Couper et/ou broyer les arbustes **sous couvert d'arbre**
3. Couper les branches situées à **moins de 2 m du sol ou sur 1/3 de la hauteur de l'arbre** pour les arbres de moins de **6 m de haut**
4. Supprimer les haies à moins de 5 m des massifs forestiers
5. **Pour les voies privées**, maintenir un passage de circulation, libre de toute végétation, de 4 m de haut par 4 m de large
6. Assurer une protection renforcée dans un rayon de **3 m** autour de la construction : maintien possible d'arbres **isolés** et **élagués**, pas de **surplomb au dessus de l'habitation**, haies tolérées uniquement en séparation de propriété
7. PENSONS A LA BIODIVERSITÉ !
 Maintien possible des îlots de végétation (zones sans application des OLD) à distance d'au moins 20 m de la construction, sur une surface maximum de 20 m² et distant entre eux d'au moins 20 m.



Limite de propriété

Quand et comment réaliser les travaux ?

→ **Coupe des broussailles, des arbustes sous couvert d'arbre et élagage** préconisée de novembre à février.

→ **Coupe des reprises et de l'herbe** préconisée **à partir du mois de juin**, à réitérer dès que la repousse atteint **+ de 50 cm de haut.**

→ **Le broyage lourd en plein sur plus de 3 000 m²** est interdit entre **le 15 mars et le 15 août .**

→ **Évacuation des déchets verts** en **déchèterie** ou **broyage.**

Pour plus d'info :

→ **Contactez la mairie de votre commune**
→ **Consultez le site de la préfecture du Lot**
→ **Consultez le site du ministère :**
https://www.ecologie.gouv.fr/ayons-bons-reflexes-face-aux-feux-foret-vegetation/debroussailler-prevenir-feux-foret

Illustrations originales et mise en page par Salomé SOUBIELLE pour la DDT du Lot, interdit à la reproduction

Des questions ?

Qui doit débroussailler ?

Le débroussaillement incombe à tout propriétaire de constructions, chantiers ou installations de toute nature, situé à moins de 200 m des massifs forestiers identifiés à risque. Vous pouvez consulter la carte de votre zone en scannant le QR code ci-contre :

Où débroussailler ?

→ Pour les parcelles classées en zone U (urbaine) dans un document d'urbanisme, **l'ensemble de la parcelle doit être débroussaillée** (bâtie ou non).

→ Hors zone urbaine, débroussaillement **sur une profondeur de 50 mètres autour des constructions**, chantiers et installations de toute nature.

→ **En cas d'obligation de débroussailler sur la propriété voisine, il convient d'obtenir l'accord du propriétaire.**

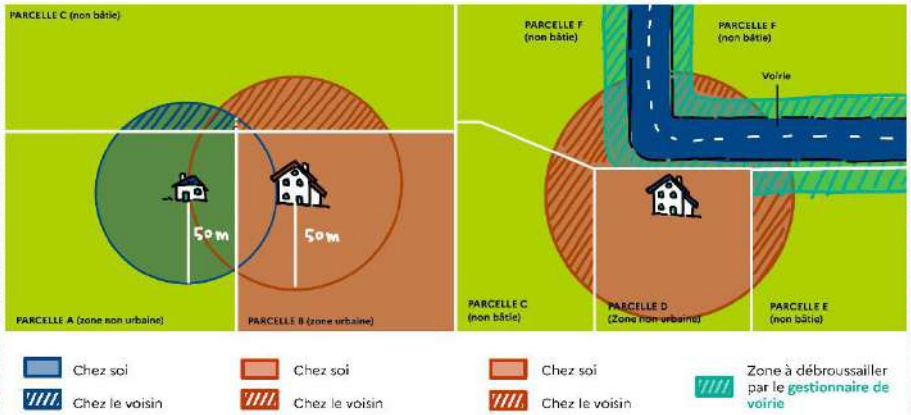
→ En cas de refus ou **en l'absence de réponse** de votre voisin, il sera **tenu responsable du débroussaillement.**

J'ai un voisin à moins de 50 m de chez moi : Qui débroussaille quoi ?

Sur les parcelles bâties (A et B), chacun débroussaille chez soi.
Sur la parcelle non bâtie (C), chaque propriétaire soumis aux obligations légales de débroussaillement (OLD) prend en charge les zones les plus proches des limites séparatives jouxtant sa construction.

J'ai une route qui passe à moins de 50 m de chez moi : Qui débroussaille quoi ?

Sur la parcelle bâtie (D), je débroussaille chez moi.
Sur les parcelles non bâties (C,E et F), le gestionnaire de la voirie débroussaille sur une bande d'une largeur définie par arrêté préfectoral. Le reste incombe au propriétaire de la construction. Je me rapproche de ma mairie pour obtenir des informations sur les obligations du gestionnaire de voirie.



4 astuces pour valoriser vos déchets verts :

Pour l'herbe et les feuillages :

Grâce à cette méthode, vous protégez votre sol et lui apportez de l'engrais naturel.



Tondre sans ramasser (mulching)

Le compost est également un bon moyen d'enrichir la terre. Pensez-y !



Composter

Pour les branchages :



Broyer puis pailler

Ne les brûlez pas ! Vous pouvez les broyer afin de les utiliser comme paillage pour votre jardin. Cela protégera vos plantations tout en leur apportant un engrais naturel !



Déchèterie

Attention !

La déchèterie ne prend en charge que les branchages. N'y apportez pas vos déchets de tonte ou de petits feuillages !

https://www.syded-lot.fr/dechets/bien-jeter/ma-decheterie

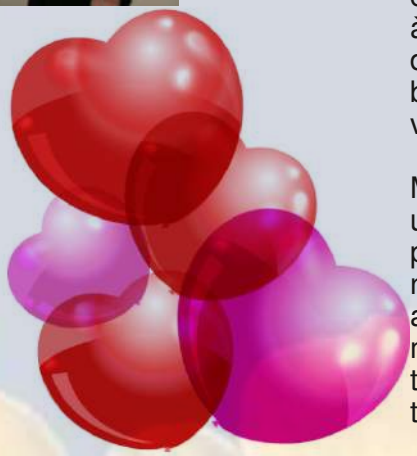
DEUX CENTENAIRES À BÉTAILLE



CENT ANS : UN SIÈCLE DE VIE POUR MADAME SIMONE MATHIEU !

En mars, notre village a eu la grande joie de célébrer un événement rare et précieux : le 100e anniversaire de Madame MATHIEU.
Née en 1925, Simone a traversé un siècle marqué de changements, d'histoires familiales, de travail, de rencontres et d'engagements. Installée dans notre commune depuis vingt ans, elle en est aujourd'hui l'une des plus anciennes habitantes.
Entourée de sa famille, de ses amis, et des élus municipaux, elle a soufflé symboliquement sa centième bougie lors d'un moment convivial organisé le 22 mars. La municipalité lui a remis une composition florale pour marquer cette belle étape.
Madame MATHIEU impressionne encore aujourd'hui par sa bonne humeur, sa lucidité et la chaleur qu'elle porte à ceux qui l'entourent.

Au nom du Conseil municipal et de l'ensemble des habitants, nous lui adressons nos plus sincères et chaleureux vœux pour ce merveilleux centenaire.



MADAME DENISE VAYSSIERE CÉLÈBRE À SON TOUR SES CENT ANS !

Notre commune a la chance d'être témoin d'un autre moment exceptionnel : Madame VAYSSIERE vient de fêter son centième anniversaire. Atteindre cet âge remarquable est un privilège rare, et c'est avec beaucoup d'émotion que la municipalité a rendu hommage à cette habitante.

Denise, née en 1925, a grandi dans un monde bien différent de celui que nous connaissons aujourd'hui. Son parcours de vie, marqué par le courage, le travail, force l'admiration.
Sa famille, lui a réservé une célébration chaleureuse et pleine d'affection, à laquelle les élus ont eu le plaisir de s'associer pour lui remettre un bouquet et lui transmettre les vœux de toute la commune.

Madame VAYSSIERE conserve une belle énergie, un regard pétillant et un souvenir précis de nombreuses anecdotes qu'elle aime partager. Une véritable mémoire vivante, qui rappelle à tous l'importance de la transmission.

La municipalité lui adresse ses félicitations sincères et lui souhaite encore beaucoup de douceur, de santé et de moments heureux entourée des siens.

Heureux centième anniversaire Denise !



DEFIBRILLATEURS

Remplacement des deux défibrillateurs : un équipement essentiel pour sauver des vies

La commune a récemment procédé au remplacement de ses deux défibrillateurs automatisés externes (DAE) :
l'un installé à la mairie,
l'autre situé à l'école.

Ces appareils de dernière génération offrent une meilleure fiabilité, une mise en route plus rapide et des indications vocales simplifiées pour permettre à toute personne d'intervenir en cas d'arrêt cardiaque.

Rappel de la loi :

Depuis la loi du 28 juin 2018, les établissements recevant du public (ERP) doivent s'équiper d'un défibrillateur automatisé externe. Les communes ont également la responsabilité d'assurer leur accessibilité, leur signalisation, ainsi que leur entretien régulier.
Tout citoyen est autorisé à utiliser un DAE : aucune formation n'est obligatoire, le Code pénal protégeant la personne qui porte assistance.

Le défibrillateur permet de :

- Analyser le rythme cardiaque d'une personne inconsciente,
- Déclencher si nécessaire un choc électrique pour rétablir un rythme normal,
- Guider le sauveteur grâce à des instructions vocales et visuelles.

En cas d'arrêt cardiaque, chaque minute compte : la survie diminue de 10 % par minute sans intervention. L'usage rapide d'un défibrillateur multiplie par 3 les chances de survie.

Comment l'utiliser ?

En cas de personne inconsciente qui ne respire pas :
> Alertez les secours (15 – 18 – 112).
> Démarrez immédiatement le massage cardiaque.
> Récupérez le DAE le plus proche (mairie ou école).
> Allumez l'appareil et suivez les instructions vocales :
> placer les électrodes comme indiqué ;
s'écarter si l'appareil annonce un choc ;
reprendre le massage dès que demandé.

Le DAE est entièrement automatique : il décide seul si un choc est nécessaire. Il est conçu pour ne jamais délivrer de choc inapproprié.





MAISON DE SANTE

La maison de santé est aujourd'hui une réussite. Elle rassemble des professionnels de santé répondant à la demande de nos admistrés et des alentours.

Docteur Dominique SYGALL, médecin généraliste, DIU mésothérapie,
05 65 32 56 73

Docteur Michel ALIBERT, médecin généraliste,
05 65 32 84 61 / 06 89 34 24 79 / Doctolib

Docteur Charles TRIQUET, docteur en chirurgie dentaire,
05 65 37 45 94

Jean-Pierre MESTRE, Infirmier D.E., soins à domicile ou cabinet, 05 65 32 49 04
Valérie VINAU, Infirmière D.E., soins à domicile ou cabinet, 05 65 32 49 04
Laura PIONNIER, Infirmière D.E., soins à domicile ou cabinet, 05 65 32 49 04

Virginie DALMASSO, Psychomotricienne D.E.,
06 03 48 29 90

Emmie CHOTARD, Psychologue clinicienne,
06 95 29 78 19

Nicolas NOGIER, Masseur Kinésithérapeute D.E.,
06 95 61 26 41
Vinciane BAQUET, Masseuse Kinésithérapeute D.E.,
06 99 51 61 63

Claire GAMBARINI-KARKI, Kinésithérapeute D.E.,
05 65 32 45 62

LES NUMÉROS D'URGENCE









À LOUER

Local professionnel 42 m²

Centre Bourg de Bétaille (46110)
Disponible : 1er semestre 2026

Informations utiles... 04/11/2025

Vous recherchez un espace pour installer votre activité médicale, semi-médicale ou paramédicale ?
Ce local de 42 m² idéalement situé en plein cœur de Bétaille est fait pour vous !

Caractéristiques du local :

- Surface : 42 m²
- Emplacement : Centre bourg – Forte visibilité
- Environnement : proche des commerces, services municipaux, stationnements
- Accès PMR possible

Idéal pour :

- Médecin généraliste ou spécialiste
- Infirmier·e, kinésithérapeute, orthophoniste
- Psychologue, diététicien·ne, ostéopathe
- Psychomotricien·ne
- Ergothérapeute
- Ophtalmologiste
- Toute autre profession de santé, bien-être ou accompagnement autorisée

À LOUER

Disponible à partir du 1er trimestre 2026

Renseignements et visites : Mairie de Bétaille
17 place du Vieux Pressoir – 46110 Bétaille
05 65 32 41 03
mairie-betaille@info46.fr
mairie-betaille.fr

LUTTER CONTRE L'ISOLEMENT



La lutte contre l'isolement fait l'objet d'une attention particulière, avec la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre l'isolement, dévoilée en 2021.

L'isolement est un facteur aggravant les risques de perte d'autonomie, par la perte des capacités liées à l'immobilité et au repli sur soi et par la plus faible capacité des proches à repérer les signaux de danger.

Enjeu tout au long de l'année, nous sommes tous possiblement en contact ou voisin d'une personne à mobilité réduite. Il en va de chacun de permettre de tenir à jour le registre des personnes vulnérables de notre commune.

En phase de prévention :

Si vous êtes une personne seule, vulnérable ou si vous en connaissez, merci de nous communiquer nom, prénom et si possible coordonnées de la personne concernée

en venant directement en Mairie,
par téléphone 05 65 32 41 03,
par mail mairie-betaille@info46.fr
(ou Nathalie ARESTIER 06 42 15 46 76).

En phase de gestion de crise, une équipe municipale pourra alors :
- Réaliser des appels et des visites pour alerter ou détecter (vérifier que tout va bien, orienter, …).
- Apporter de l'assistance à domicile pour les personnes les plus vulnérables (portage de repas, tournées de colis, …).
- Communiquer et diffuser les messages de prévention.



TRANSPORT SCOLAIRE



TRANSPORT SCOLAIRE : RAPPEL DES REGLES DE SECURITE ET DU RESPECT DU CHAUFFEUR

Le trajet en car doit se dérouler dans le calme, dans le respect du chauffeur et dans l'application stricte des consignes de sécurité.

La responsabilité des parents jusqu'au terminus

Il est important de rappeler que la responsabilité des parents est engagée jusqu'au point d'arrêt final (terminus).
L'accompagnement des enfants entre le domicile et l'arrêt de bus, ainsi que leur surveillance jusqu'à leur montée dans le car et dès leur descente, relève exclusivement des représentants légaux.
Pendant le trajet, les élèves demeurent sous l'autorité de leurs parents.

La ceinture de sécurité : un réflexe indispensable

Le port de la ceinture est obligatoire dans les cars scolaires, conformément au Code de la route.
Il revient aux parents d'éduquer leurs enfants à ce geste essentiel.
Le chauffeur n'a pas pour rôle de vérifier l'attache des ceintures, ni d'assurer la surveillance individuelle des élèves : sa mission est de conduire en toute sécurité.
Il ne peut donc en aucun cas être tenu responsable si un enfant ne respecte pas cette règle.

Un comportement respectueux pour un trajet serein

Pour la sécurité de tous, les élèves doivent :
- rester assis et attachés durant tout le trajet,
- ne pas distraire le chauffeur,
- adopter une attitude respectueuse envers le personnel de conduite et les autres passagers.

Merci à nos chauffeurs et accompagnatrice

La commune tient à remercier chaleureusement les chauffeurs actuels et l'accompagnatrice des tous petits pour leur professionnalisme, leur ponctualité et leur engagement quotidien auprès des enfants. Leur rôle est essentiel pour assurer des trajets fiables et sécurisés.

RPI BÉTAILLE CARENNAC QUEYSSAC-LES-VIGNES VÉGÈNNES



Bilan de l'année scolaire 2024-2025

Au cours de l'année scolaire, les trois Conseils d'École du RPI se sont réunis à Carennac, Bétaille et Queyssac-les-Vignes. Enseignants, élus, parents délégués et DDEN ont pu dresser un état des lieux complet du fonctionnement du RPI, des projets pédagogiques et des besoins matériels des écoles.

1. Effectifs et organisation scolaire

Les effectifs se sont maintenus autour de 133 élèves.
Le RPI accueille des élèves de la TPS au CM2 répartis entre les trois sites.

Les écoles rappellent aux familles l'importance d'inscrire les enfants auprès des mairies et des services de transport des départements du Lot et de la Corrèze.

2. Une année riche en projets pédagogiques

Projets communs aux trois écoles :

-Photographies scolaires
- Spectacle de fin d'année au Théâtre de Verdure de Queyssac
- Liaisons inter-écoles pour préparer les transitions (Carennac - Queyssac pour les futurs CP ; Queyssac - Bétaille pour les futurs CE2/CM1)
- Participation aux sorties USEP (cross, jeux traditionnels, athlétisme)
- Visite du collège de Vayrac pour les futurs 6è

École de Bétaille

Thème annuel : photographie et cinéma
- Résidence cinéma CAUVALDOR : réalisation de courts-métrages et projection au cinéma de Biars
- Nombreuses sorties cinéma (École & Cinéma)
- Séances piscine financées par Cauvaldor (21 élèves ont validé le « savoir nager »)
- Interventions : SYDED (tri), infirmière scolaire, handball, rugby, échecs, rallye maths
- Voyage scolaire à Noirmoutier fin juin (cinéma d'animation et milieu marin) [financement : 1/3 famille - 1/3 APE - 1/3 SIVU]

École de Carennac

- Sorties hebdomadaires dans le village
- Spectacle conte africain, cinéma court métrage, Théâtre de l'Usine
- Soins et prévention en GS : sommeil/ écrans, santé bucco-dentaire
- Sorties culturelles : Maison des Consuls, expositions
- Projets pour les maternelles : poterie avec une intervenante, études du milieu naturel

École de Queyssac-les-Vignes

- Interventions nature avec France Nature Environnement (forêt, oiseaux)
- Prix départemental de littérature jeunesse (gagnant : Le chevalier à reculons)
- Participation à la fête de la fraise
- Cycle vélo « Savoir Rouler »
- Petits bals traditionnels (partenariat CRMTL)
- Sortie de fin d'année à Chamberet (faune, flore, accrobranche)

L'APE est chaleureusement remerciée pour son investissement constant tout au long de l'année.

Le premier Conseil d'école du RPI Bétaille – Carennac – Queyssac-les-Vignes pour l'année scolaire 2025/2026, s'est tenu le 4 novembre 2025 à Queyssac-les-Vignes. Enseignants, élus, parents délégués et DDEN étaient réunis pour faire le point sur la rentrée et sur les actions engagées dans les trois écoles.

Une forte participation des familles
Les élections de parents d'élèves ont connu une excellente participation : 81 % à Bétaille, 83 % à Queyssac et 79 % à Carennac. Les nouveaux représentants ont été officiellement présentés.

Effectifs du RPI

Le regroupement scolaire accueille 127 élèves, répartis de la Petite Section au CM2. À noter : l'arrivée d'un nouveau remplaçant au sein de l'équipe enseignante.

Organisation et sécurité

Le règlement intérieur du RPI a été voté et sera remis aux familles. Les exercices de sécurité (PPMS et évacuation incendie) ont été réalisés dans chaque école.
Un rappel a été fait concernant la sécurité dans les bus, suite à des comportements inadaptés de certains élèves.

Des projets pédagogiques variés et ambitieux

Les trois écoles travailleront cette année sur leur projet. Une sortie de fin d'année pour l'ensemble du RPI est envisagée, avec le soutien financier du SIVU.



Chaque école mène de nombreuses actions :

Bétaille : interventions SYDED et Natura 2000, projets biodiversité, classe du dehors, bibliothèque, concours nationaux, handball, échecs, golf, piscine.

Queyssac : prix littérature jeunesse, recyclage, permis piéton, USEP, sorties nature, plantations, validation du label E3D, natation.

Carennac : sorties culturelles, projets autour de l'eau, visites patrimoniales, cinéma, interventions santé.



Les derniers investissements du SIVU au service des écoles et de la cuisine centrale

Afin d'améliorer continuellement les conditions d'accueil, de travail et d'apprentissage des enfants, le SIVU des 4 Coteaux a réalisé plusieurs investissements ces derniers mois. Ces achats, répartis entre les écoles et les cuisines centrale et satellites, contribuent à renforcer le confort, la sécurité et la qualité du service rendu aux familles.

Équipements pour la cuisine centrale

Trancheuse professionnelle : 500 €
Cet équipement permet d'améliorer la préparation des repas et d'assurer un service plus efficace au quotidien.

Matériel informatique pour les directions d'école

Ordinateur portable – école de Queyssac-les-Vignes : 365 €
Ordinateur portable – école de Bétaille : 545,75 €
Ces matériels renouvelés facilitent la gestion administrative, les projets éducatifs et les communications avec les familles.

Mobilier et matériel pour les écoles

- Tabourets ergonomiques – écoles de Carennac et Queyssac : 553,69 €
Conçus pour améliorer la posture et limiter la fatigue, ces sièges bénéficient directement aux équipes éducatives.
- Tableau double face – école de Queyssac : 475,16 €
Cet outil pédagogique polyvalent offre de meilleures conditions de travail pour les enseignants et les élèves.
- Mobilier scolaire – école de Carennac : 1 554,92 €
Le renouvellement du mobilier contribue à un environnement de classe plus confortable et adapté aux besoins des enfants.

SIVU D'ANIMATION DES 4 CÔTEAUX



Compétence périscolaire : rétrocession de Cauvaldor au SIVU d'animation des 4 Coteaux

1. La compétence périscolaire : organisation et financement

La compétence périscolaire regroupe l'ensemble des services proposés aux enfants en dehors du temps strictement scolaire : accueil du matin, du soir et pause méridienne [mercredis et vacances scolaires gérés par CAP JEUNESSE].
Elle comprend l'organisation des personnels, la gestion administrative, la facturation aux familles, ainsi que le financement des équipements et des moyens nécessaires (locaux, matériel pédagogique, logiciels de gestion...).
Depuis plusieurs années, cette compétence est exercée par Cauvaldor, qui coordonne les différents accueils périscolaires et extrascolaires sur l'ensemble du territoire intercommunal.

2. Fonctionnement actuel assuré par Cauvaldor

Les accueils de loisirs (ALSH)
Sur les structures directement gérées par Cauvaldor, l'activité périscolaire représente chaque jour un volume important :
- plus de 370 enfants accueillis chaque jour d'école sur le secteur de Vayrac,
- environ 80 enfants les mercredis à l'ALSH de Biars,
- jusqu'à 96 enfants pendant les vacances scolaires,
- 24 adolescents accueillis à l'ALSH ados de Bretenoux.

L'accueil périscolaire (avant et après la classe, sur la pause méridienne et les mercredis)
Les équipes de Cauvaldor accompagnent les enfants des ALSH multi-sites des :
- RPI Bétaille / Carennac / Queyssac ;
- RPI Cavagnac / Condat / Le Vignon-en-Quercy / Saint-Michel-de-Bannières ;
- écoles maternelle et élémentaire de Vayrac.

Par ailleurs, l'ALSH de Bétaille (mercredis, enfants de 3 à 10 ans), reconnu d'intérêt communautaire, est géré par l'association Cap Jeunesse, avec un soutien financier de Cauvaldor.

L'accueil extra-scolaire (pendant les vacances scolaires)
Cauvaldor gère en direct :
- les ALSH de Biars-sur-Cère (3–6 ans, 7–10 ans et ados),
- l'ALSH adolescents de Bretenoux.

Trois autres structures reconnues d'intérêt communautaire reçoivent un soutien financier :
- ALSH de Bétaille (4–10 ans) – association Cap Jeunesse,
- ALSH de Thégra – Syndicat Mixte d'accueil scolaire périscolaire,
- ALSH du collège de Vayrac – association Multi-rencontres du Rionet.

3. Rétrocession au SIVU d'animation des 4 Coteaux

Afin de rapprocher la gestion de la réalité quotidienne des écoles du territoire, la compétence périscolaire exercée par Cauvaldor sera rétrocédée au SIVU des 4 Coteaux.

Pourquoi le SIVU ?
Le SIVU, structure intercommunale existant depuis de nombreuses années, dispose déjà :
- d'une organisation solide,
- de locaux et outils adaptés,
- et surtout d'une employée diplômée et qualifiée, apte à assurer dès janvier les fonctions de direction.

Ainsi, aucune difficulté organisationnelle n'est anticipée, et la transition sera fluide.

Pour les enfants et les familles : rien ne change !
Les services resteront identiques :
- mêmes horaires,
- mêmes équipes,
- mêmes locaux,
- mêmes modalités d'inscription.

Seule la facturation évoluera :
>> le périscolaire sera désormais facturé directement par le SIVU via la Trésorerie Publique.
>>Les tarifs resteront inchangés.

Cantine : 4,25 € / enfant et 6 € / adulte
Garderie :

Quotient familial	Plein tarif	Tarif réduit
< 500	0,50 €	0,40 €
501 < QF < 750	0,75 €	0,60 €
QF > 751	0,90 €	0,70 €

+ cotisation annuelle de 20 € par famille pour toute inscription au service périscolaire.

Coût de mise en place

Pour assurer la reprise technique de la compétence, le SIVU devra investir dans :
- l'achat d'un ordinateur portable pour la direction,
- un logiciel de gestion adapté,
- la formation des agents,
- l'installation et la récupération des données.

Budget estimatif :
- Investissement : environ 5 000 € (matériel, installation, formation, récupération de données...)
- Fonctionnement annuel : environ 2 000 € (hébergement, maintenance)

>> Total : environ 7 000 €



Pour les prochains numéros du Lou Bétaillais, nous souhaiterions que tous les commerçants, artisans, entrepreneurs, entreprises, auto-entrepreneurs, etc.... qui le souhaitent, puissent se présenter ou se représenter à la population en quelques lignes. Pas d'offre commerciale. Parution une fois par an par entreprise. Votre texte à envoyer à aureliev.mairie@gmail.com

Téléthon

COMITÉ DES FÊTES DE BÉTAILLE
TÉLÉTHON 2025 à BÉTAILLE



L'édition 2025 du Téléthon à Bétaille s'est terminée lors du week-end des 29 et 30 novembre.

Après des semaines de préparation, une nouvelle fois l'association Trait d'Union, organisatrice de cette grande manifestation, va retourner à l'AFM un montant total de **4 185,20 €**.

Les organisatrices adressent leurs sincères remerciements à tous les bénévoles, participants et aux donateurs pour le temps, l'énergie et la passion consacrés à cette 39è édition pour aider l'AFM et la recherche.

Les résultats confirmés :
- Bourse aux vêtements organisée par le Trait d'Union : 2 530,20 €
- Rando du Rallye Castine organisée par l'Écurie des 1000 Tours : 300 €
- Vente de livres par la bibliothèque : 360 €
- Don du Comité des Fêtes de Bétaille : 150 €
- Don de particuliers : 845 €

Merci à la famille TABEL d'être passée voir l'équipe de Bétaille et les différentes associations.



INTRAMUROS

l'indispensable application pour tout savoir sur la commune et ses environs

Pour rester informé en un clin d'œil de tout ce qui se passe à Bétaille et dans les communes voisines, une solution simple et gratuite existe : l'application Intramuros.
Véritable outil du quotidien, elle permet à chacun — habitants, nouveaux arrivants, usagers de passage, mais aussi associations — d'accéder rapidement aux informations essentielles de la vie locale.



Pourquoi télécharger Intramuros ?
- Informations en temps réel : actualités municipales, alertes, infos travaux, agendas des animations… vous recevez tout directement sur votre téléphone.
- Services pratiques : accès aux horaires des services publics, numéros utiles, démarches, équipements communaux, collecte des déchets, etc.
- Vie associative : les associations locales peuvent publier elles-mêmes leurs actualités, leurs événements, leurs appels à bénévoles ou leurs photos.
- Agenda local unifié : un seul endroit pour retrouver toutes les animations du territoire, qu'elles soient municipales ou organisées par des structures partenaires.
- Notifications instantanées : soyez alertés immédiatement en cas d'information urgente ou importante.

Un outil aussi utile pour les habitants que pour les associations
- Les usagers y trouvent une source d'informations fiable et centralisée.
- Les associations, quant à elles, disposent gratuitement d'un espace de communication moderne, simple et efficace pour diffuser leurs actualités et toucher un public plus large.

Comment l'installer ? Rien de plus simple :
Rendez-vous sur Google Play ou l'App Store.
Recherchez Intramuros.
Téléchargez l'application et sélectionnez Bétaille comme commune de référence.

ASSOCIATIONS



L'association

LE TRAIT D'UNION

Le Trait d'Union une asso pleine d'entrain !

La dernière assemblée générale a vu le bureau du Trait d'Union légèrement modifié.

Si Philippe Dazin, Président ;
Odile Dupuy-Fromy, Vice-présidente ;
Joëlle Bigote, Trésorière
et Monique Robert, Trésorière adjointe,
ont été réélus à leur poste respectif,

Brice Colonna et Dominique Duval
ont été élus Secrétaire et Secrétaire adjointe
en lieu et place de Dominique Brugger,
démissionnaire et Vincent George ne désirant pas se représenter.

L'association « Nostre Pais » ayant été dissoute, leurs adhérents et activités ont rejoint le Trait d'Union pour un fusion réussie.

Désormais vous trouverez au sein de l'association :
> Le 3ème lundi du mois, de 14h à 16h30, un **Atelier mémoire**, responsable Philippe Dazin.
> Les lundis, de 19h à 21h, de la **Danse Country**, responsable Brice Colonna.
> Les mardis, de 14h à 16h, l'**Atelier « Arc en Ciel » (peinture)**, responsable Jackie Malmartel.
> Les mercredis, de 14h à 17h, un **Atelier multicréatif**, responsable Claudine Guinot.
> Les jeudis, de 14h à17h, un **Atelier jeux divers**, responsable Odile Dupuy-Fromy.
> Les vendredis, de 14h à 16h, un **atelier « Conversation en anglais »**, responsable Maïthé Chouville.

Quelques dates à retenir pour les mois qui viennent :
le 06 Décembre Repas de Noël,
le 06 Février 2026 Repas Karaoké,
le 08 Février Stage Country,
le 28 Avril sortie à Beynac en Dordogne.

Le Trait d'Union vous souhaite de très bonnes fêtes !

Brice Colonna,Secrétaire.

POT DE NOEL DES BENEVOLES DE LA BIBLIOTHEQUE

La mairie a organisé le traditionnel pot de Noël afin de remercier chaleureusement les bénévoles de la bibliothèque pour leur engagement tout au long de l'année. Grâce à leur disponibilité, leur accueil et leurs précieux conseils, les usagers bénéficient d'un service de qualité, vivant et ouvert à tous.
Ce moment convivial a permis d'échanger, de partager et de rappeler l'importance du rôle de chacun dans la dynamique culturelle de la commune. La municipalité a renouvelé ses remerciements et souhaité à tous de belles fêtes de fin d'année.



L'association

COMITE DES FETES

Cette année 2025 a été riche en événements :
• En mai, le vide grenier avec les floralies organisé par le Trait d'Union a rencontré un vif succès.
Ce même mois, le Comité des Fêtes a participé, en mettant en place une buvette avec grillades, sur le circuit de Bétaille au Rallye Castine.
• Annulation de la fête du lavoir début juillet à cause des travaux de la place.
• Début août, la fête votive avec DJ Mood Night le vendredi soir et samedi soir avec le traditionnel aligot saucisse avec le groupe TTC et un magnifique feu d'artifice.
Malheureusement, le week-end fut très frais, ce qui a impacté les 2 soirées.
• Le 7 septembre, vide-grenier avec une forte participation aussi bien des visiteurs que des exposants.
• Les 29 et 30 novembre : 3è édition du marché de l'Avent, avec une réussite malgré une météo peu favorable.
Le Comité des Fêtes remercie la municipalité, l'association Terroir & Qualité et les commerçants de Bétaille pour leur aide tant matérielle que financière.
Un grand merci à tous les bénévoles qui ont œuvré pour la réussite de toutes ces animations.

À l'année prochaine...



L'association théâtrale
LA PUYBRENELLE

En septembre, les ateliers théâtre ont accueilli 15 personnes (de 40 à 76 ans) et c'est dans la bonne humeur et les rires que nous mimons, que nous dansons, que nous chantons, que nous parodions, que nous « dictionnons », que nous improvisons et que nous apprenons à appréhender la scène.
En février, nous animerons un repas spectacle à Saint Michel Loubejou.
En juin , nous vous attendons au repas spectacle programmé par le Trait d'Union.
La Puybrenelle vous souhaite de belles fêtes de fin d'année et une bonne année 2026.

Pour la Puybrenelle,
Joëlle Bigote



L'association
ZUMBA AVEC STEPHANIE

Pour la 7ème année consécutive, retrouvez Zumba avec Stéphanie sur la commune de Bétaille pour nos cours Zumba hebdomadaires qui ont lieu tous les mardis, à 20h30, à la salle des fêtes.

Les cours Zumba sont des cours collectifs basés sur la danse et le fitness. La méthode allie des chorégraphies simples de danses latines, du monde et actuelles (salsa, merengue, cumbia, reggaeton, pop-rock, etc.) au cardio et au renforcement musculaire.
Une séance sportive où l'on se dépense et se renforce sans s'en rendre compte et dans la bonne humeur ! Pas besoin de savoir danser, seulement d'avoir l'envie de bouger.

Nous proposons aussi, à partir du printemps, une séance par mois en plein air, le dimanche matin, à la Plaine des Jeux.

Des ateliers enfants/ados (à partir de 8 ans) sont aussi proposés une fois par trimestre à Bétaille, salle des fêtes. Prochains ateliers en janvier et avril 2026.

Renseignements auprès de Stéphanie au 06.86.43.08.30 / zumbastephanie4619@gmail.com / page facebook "Zumba avec Stéphanie".

L'association
BROUILLON DE CULTURE

Les beaux moments de la bibli.

L'espace e-culturel continue sur sa lancée avec ses nombreux adhérents, ses 2000 ouvrages et son équipe de bénévoles de choc.
Avec un nombre d'abonnés régulièrement en augmentation, une équipe de bénévoles toujours fidèles au poste et ses 19h30 d'ouverture par semaine grâce au concours de la poste, le succès de la bibliothèque de Bétaille ne s'érode pas.

Les activités non plus. En avril, la bibliothèque a organisé une activité de « poèmes express » avec Colette Beyssen-Laprévôte dans le cadre du « Printemps des Poètes ».
En mai, les tout-petits ont pu participer à l'atelier « La Théière chantante » dans le cadre de l'opération premières pages soutenue par Cauvaldor afin d'amener les tout-petits à la lecture. Un trio de musiciens a ensuite pris la place dans les lieux avec un programme Schubert grâce à la compagnie « 36 du mois ».
En octobre, pour petits et grands, l'opération « Bibli en folie » a proposé une lecture partagée des « Formidables journées de Piloursine »
En septembre, le sénateur Raphael Daubet est venu donner une conférence et dédicacer son livre « Vieux pays ».
Deux autres conférences ont suivi en novembre avec « Le train de la honte », une conférence de Gabrielle Andries-Roussel sur les intellectuels et artistes français qui ont fait le voyage de Berlin dans l'Allemagne nazie en 41-42. Une étape du Festival résurgence organisé par Cauvaldor. Une seconde conférence sur la richesse de la faune et la flore dans notre environnement immédiat a été donnée par le naturaliste Jean-Claude Chatour en avant- première de la fête du livre du Vignon-en-Quercy.

En même, temps, l'atelier Arc en ciel de l'association Trait d'Union a accroché ses tableaux jusqu'au 15 décembre aux murs de la bibliothèque sur le thème du paysage. Tableaux accompagnés de textes de Michèle Delorme.
Sans compter la visite du Père-Noël à la bibliothèque et la lecture de contes samedi et dimanche à 15 h durant le marché de l'Avent des 29 et 30 novembre.

Et comme chaque année, la bibli accueille aussi les enfants des écoles, l'accueil de loisirs et les jeux de Trait d'Union.
Avec son fonds riche en ouvrages, ses lecteurs fidèles, ses animations et ses jeux, la bibliothèque de Bétaille termine l'année en pleine santé.

bibliotheque.betaille@orange.fr
horaires d'ouverture :
Lundi 09:00 - 12:00 et 16:00 - 18:00
Mardi 13:30 - 17:00
Mercredi 16:00 - 18:00
Jeudi 13:30 - 16:30
Vendredi 08:30 - 12:00
Samedi 09:30 - 12:00

L'association

SHUN WU TANG

Alors que plus de dix-mille kilomètres séparent Bétaille de Taïwan, une école de Kung-Fu implantée dans notre village perpétue les traditions martiales transmises par un Maître de l'île, Su Jin Miao.
L'apprenti-instructeur, ZhùJiào Nicolas, a à cœur de représenter fidèlement le style de l'école Shun Wu Tang et propose des cours pour enfants, ados et adultes. Ainsi, les élèves apprennent la pratique du kung-fu et s'imprègnent petit à petit des quatre finalités de l'enseignement.
La première est de fortifier le caractère et la moralité de l'élève, appelée le Wu De.
La seconde est d'entretenir et d'améliorer la santé physique et mentale de l'élève
Les élèves apprennent bien sûr à combattre et à se défendre. Enfin, ils et elles sont encouragé·e·s à s'exprimer sur le plan artistique.

En perpétuel apprentissage, Nicolas reçoit l'enseignement de son Shi Fu, enseignant au Pays Basque, et partage les valeurs de l'école Shun Wu Tang avec les pratiquant·e·s des écoles implantées en France (Tours, Langeais, St-Jean-deLuz et Bétaille), aux Pays-Bas, en Afrique du Sud et à Taïwan.



Cours pour enfants (à partir de 8 ans) le mercredi de 14h30 à 16h à Bétaille.
Cours pour adultes (à partir de 16 ans) le mercredi de 19h à 21h à Vayrac.

Contact : ZhùJiào Nicolas au 06.61.37.15.12 ou zhujiao.nicolas@shunwutang.fr
https://shunwutang.fr

L'association

LA CHORALE DU HAUT QUERCY

Le groupe vocal du Haut Quercy après de longue années d'existence fait peau neuve sous la forme d'un groupe vocal féminin d'une dizaine de personnes toujours sous la direction de Pierre Barrière.

Les répétitions se passent tous les mercredis à partir de 20h30 au sein d'un engagement vocal et associatif.

Nous nous produisons en concert environs 3 à 4 fois par an dans les communes avoisinantes parfois en collaboration avec d'autres projets ou chorales.

Le répertoire constitué par Pierre Barrière est très éclectique et va de la musique classique, au contemporain, en passant par la chanson et les chants traditionnels de tous horizons !



L'association TC Vayrac

La saison tennistique du TCVayrac a commencé le mardi 16 septembre par les premiers cours donnés par le nouvel entaîneur du club, M. Joseph Nelzy, diplômé d'état.
Il interviendra en direction des jeunes et des adultes, le mardi de 17h à 22h, et le samedi toute la journée, de 9h à 17h30, pour un volume horaire de 13H30/ semaine.

En complément vers le tennis loisirs, notre éducateur sportif depuis longtemps fidèle au club, M. Philippe Gratias, se charge des joueurs et joueuses qui débutent ou qui ont peu d'années de pratique, en intervenant le jeudi de 17h à 22h.

Que ce soit Joseph ou Philippe, les groupes ne dépassent pas 6/7 membres, de façon à assurer de bonnes conditions de jeu.



Cette année, outre les cours de compétition ou de loisirs dispensés aux jeunes et aux adultes, l'offre s'enrichit avec un créneau ouvert aux moins de 6 ans avec le tennis baby ! Le club s'est doté de matériel adapté, et a déjà rencontré un bon succès avec près d'une dizaine de tout-petits inscrits...

D'autre part, le club va organiser sur chaque période de vacances scolaires, des stages de tennis encadrés par notre D.E Joseph. Ces stages seront ouverts à tous, licencié(e)s ou non au TCVayrac.

Enfin, la réfection des terrains doit être réalisée dans l'année 2026, avec une surface en quick pour l'un et un gazon synthétique pour l'autre, permettant son utilisation tout au long de l'année.
Venez nous rejoindre, le club vous accueillera avec grand plaisir !!!

L'association des Parents d'Elèves Bétaille Carenna Queyssac-les-Vignes Végennes

Des parents mobilisés pour les enfants du RPI !

L'Association des Parents d'Élèves (APE) « Les Amis du RPI » regroupe les familles des écoles de Bétaille, Carennac, Queyssac et Végennes.
Elle a pour mission de soutenir les projets pédagogiques, culturels et sportifs des élèves, tout en favorisant la convivialité entre parents, enfants et enseignants.

Lors de l'Assemblée Générale du 23 septembre 2025, un nouveau bureau a été élu :

Co-présidents : Matthieu VARLET et Loïc FAUCHE
Secrétaire : Marie MARCOU,
adjointe : Cam EULALIE
Trésorier : Thomas BOUCHAUD,
adjointe : Lucie LUCBERT
Vice-présidentes : Isabelle LAPLANCHE
et Anne-Sophie ZAGRODNICKI

Soutien aux projets scolaires
L'APE participe activement au financement et à la mise en œuvre de nombreux projets dans les écoles du RPI : sorties théâtre, activités nature et environnement, projets USEP, abonnements, séances de cinéma et fêtes de Noël pour chaque classe.
Ces actions sont rendues possibles grâce à l'engagement des familles et aux bénéfices des manifestations organisées tout au long de l'année.

Les rendez-vous passés et à venir
- Boom d'Halloween – Vendredi 31 octobre à Carennac
- Marché de l'Avent – 29 & 30 novembre à Bétaille
- Marché de Noël – 13 & 14 décembre à Carennac



Les bénéfices de ces événements permettent de financer directement les activités scolaires des enfants.

Rejoignez-nous !

Adhérer à l'APE,
c'est soutenir les enfants et participer à la vie du territoire !

L'association BETAILLE, NATURE & PATRIMOINE

Retour sur une année dynamique et projets ambitieux pour 2026

L'association Bétaille Nature & Patrimoine a tenu sa réunion de travail le lundi 10 novembre 2025, réunissant les membres du bureau, l'occasion de dresser à la fois le bilan d'une année 2024–2025 particulièrement active et de définir les actions marquantes pour 2026.

*** Retour sur une année 2024–2025 particulièrement riche**
Les adhérents ont salué une année marquée par une forte mobilisation et plusieurs réussites, rappelées lors de l'Assemblée générale du 10 octobre 2025

*** Des animations appréciées du public**
- Balade contée aux lampions (30 août 2025) : un succès populaire mêlant poésie et convivialité.
- Balade contée "Le murmure de l'eau" (17 mai 2025) : un moment très apprécié, alliant découverte de la nature et conte.
- Concert à l'église de Bétaille (4 mai 2025) : un rendez-vous musical ayant rassemblé un large public.
- Un engagement citoyen constant
- Plusieurs journées de nettoyage du circuit de randonnée n°2 (novembre 2024, mars 2025, mai 2025, juillet 2025) ont permis d'entretenir et valoriser les sentiers grâce à la mobilisation des bénévoles.

*** Un patrimoine mieux valorisé**
- Restauration de la croix de la place du Château, remise en état par Laurent Dziuba et repositionnée grâce au travail conjoint des bénévoles et des services municipaux.
- Avancées significatives sur les dossiers du four à pain de Plagne et de la scierie Roland Plagne, futurs sites à animer.

*** Communication et vie associative renforcées**
- Rédaction régulière d'articles par Pierre Conte pour informer les adhérents.
- Réédition du livret "Bétaille", financée par un partenaire local.
- Participation aux forums associatifs et réflexion sur les Journées du Patrimoine.

Cette année encore, l'association a pu compter sur la participation active de ses membres et le soutien de la municipalité.

** Projets 2026 : animations, chemins et patrimoine **

- Soirée contée : Clément Bouscarel animera la prochaine soirée contée le vendredi 11 septembre 2026 à 20h30 sous le château.
- Entretien et aménagement des chemins : une matinée de travaux est prévue le 14 décembre 2026 avec plusieurs équipes de bénévoles. Le circuit n°2 sera finalisé avec la création d'une pente vers l'avaloir, la pose de panneaux, une variante courte de 6 km et un nouveau parcours famille de 3 km au départ du Couderc.

Valorisation du patrimoine :
- Débroussaillage du château le 15 février 2026, en accord avec la famille Lacarrière, avec intervention de professionnels pour l'abattage.
- Four à pain de Plagne : travaux programmés après l'été 2026, avec la possibilité d'ajouter un auvent et le lancement de l'opération « Adopte une lauze » pour soutenir le financement.
- Nouvelles initiatives : étude d'un parcours géocaching et création d'une boîte à lire, en recherchant une armoire auprès de structures solidaires.

DEMARCHES ADMINISTRATIVES

Retrouvez toutes les informations utiles sur "service-public.fr"

CARTE NATIONALE D'IDENTITE

Durée de validité : 15 ans pour les adultes et 10 ans pour les enfants.



PASSEPORT

Délai d'obtention : environ 1 mois.
Durée de validité : 10 ans pour les adultes et 5 ans pour les enfants.

Les demandes de passeports et de cartes d'identité se font uniquement sur rendez-vous du lundi au vendredi à la Mairie de Saint-Céré (ou d'autres communes). Pour cela contactez l'accueil au 05 65 10 01 10.

Au préalable vous devez effectuer une pré-demande en ligne et vous présenter lors de votre rendez-vous obligatoirement avec :
- le récapitulatif de cette pré-demande ou bien le numéro qui lui correspond,
- les différentes pièces à fournir selon votre cas.

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes français qui ont atteint l'âge de 16 ans doivent se présenter en Mairie munis de leur pièce d'identité, du livret de famille des parents.
La demande peut également être effectuée par un représentant de l'autorité parentale.



DEMANDE D'ACTE DE NAISSANCE, MARIAGE, DECES

L'acte doit impérativement être demandé au lieu de naissance, mariage ou lieu où a été dressé l'acte de décés.

Se présenter en Mairie, muni d'une pièce d'identité pour les actes établis dans la commune ou présenter sa demande par écrit à la mairie concernée en notant noms, prénoms et date de l'acte concerné en joignant une enveloppe timbrée à votre adresse.

RECONNAISSANCE

Un couple non marié peut reconnaître son enfant avant la naissance.

ATTRIBUTION DU NOM DE FAMILLE

Les parents peuvent choisir le nom de famille de leur enfant, père et/ou mère dans un sens ou dans l'autre. Si les parents ont déjà un double nom, ils ne pourront transmettre qu'un seul nom. A défaut de déclaration conjointe, l'enfant prend le nom du mari ou du premier reconnaissant.

MARIAGE / PACTE CIVIL DE SOLIDARITE

Prendre rendez-vous auprès de la Mairie.

DECES

La déclaration de décès doit être faite dans un délai de 24 heures suivant le décès. Se présenter avec certificat médical de décès, livret de famille du défunt, pièce d'identité du déclarant.



INSCRIPTION ELECTIONS

Pièces à fournir :
- pièce d'identité,
- justificatif de domicile de moins de 3 mois.



LA MAIRIE



lundi et vendredi de 13h30 à 17h
mardi et jeudi de 8h30 à 12h
Sur rendez-vous avec Monsieur le Maire.
05 65 32 41 03 ***mairie-betaille@info46.fr***

L'Agence Postale Communale



Délocalisée à côté du nouvel espace e-culturel, Céline et Virginie vous accueillent comme suit :

lundi 9h à 12h — mardi 13h30 à 17h
jeudi 13h30 à 16h30 — vendredi 8h30 à 12h
samedi 9h30 à 12h

La distribution du Lou Betaillais est réalisée par l'équipe municipale en fonction des contraintes professionnelles et familiales de chacun. Tous les quartiers ne sont donc pas distribués en même temps ; quelques jours de décalage entre les uns et les autres peuvent être constatés. Un peu de patience, il arrivera forcément dans votre boite aux lettres !